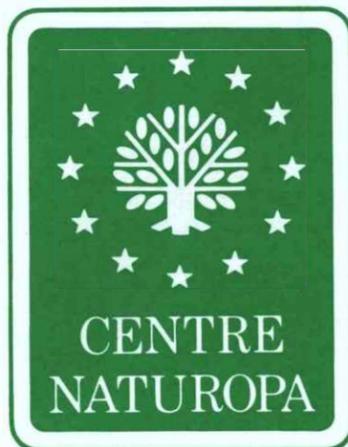


Naturoopa

COUNCIL OF
CONSEIL DE L' **Europe**



Naturopa est publié en anglais, en français, en allemand, en italien, en espagnol et en portugais par le Centre Naturopa du Conseil de l'Europe, BP 431 R6, F-67006 Strasbourg Cedex.

Editeur responsable: Ing. Hayo H. Hoekstra

Conception et rédaction: Christian Meyer

Conseiller spécial de ce numéro: Institut pour une politique de l'environnement 3 Endsleigh Street GB-Londres WC1H 0DD

Production: Koelblindruck Baden-Baden

Les textes peuvent être reproduits librement, à condition que toutes les références soient mentionnées. Le Centre serait heureux de recevoir un exemplaire témoin, le cas échéant. Tous droits de reproduction des photographies sont expressément réservés.

Les opinions exprimées dans cette publication n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du Conseil de l'Europe.

Couverture: R. Humler

Pages 16-17: G. Lacoumette

Naturopa

N° 63 — 1989

Editorial	G. Harlem Brundtland	3
Compréhension - Rentabilité	D. Baldock	4
Changeant et vivant	L. Chabason	6
Italia verde	G. Pricolo	8
Soutien financier	M. Warland	10
FACE. Récoltes alternatives	G. Bana	11
Maintenir la diversité ou la recréer	A. Markham	12
Sylve méditerranéenne	M. Ruiz Perez	14
Exemple à suivre	H. R. Oliver-Bellasis	18
Orientation nouvelle	H. von Meyer	21
Un concept original	A. Woods	22
Ichkeul: irremplaçable!	H. Baccar	25
Prêt à payer plus cher?	P. Girardin	26
Approche américaine	D. A. Smith	28
Au Conseil de l'Europe		30



Forty years
Council of Europe
Quarante ans
Conseil de l'Europe

En campagne

Le Centre Naturopa du Conseil de l'Europe a lancé, entre autres, une campagne pour appeler l'attention sur les rapports entre l'agriculture et la vie sauvage. Le présent numéro de Naturopa est la dernière contribution du Centre à ce thème passionnant dont l'étude ne peut qu'être bénéfique pour la vie sauvage, surtout si on l'examine à la lumière de l'évolution des politiques européennes en matière d'utilisation des sols. En effet, comme certains des articles le montrent, tous les intéressés ont quelque chose à gagner, à condition que les règles fondamentales soient bien comprises et appliquées.

Le lecteur appréciera, nous l'espérons, le nouvel «habillage» de Naturopa. Son contenu et sa présentation visent à mettre en relief l'inépuisable beauté et la complexité de notre environnement. Notre objectif est, ce faisant, de démontrer combien il est nécessaire d'entreprendre des actions de sauvegarde.

Le numéro 64 de Naturopa, qui paraîtra au printemps 90, sera consacré à l'ensemble de l'environnement européen et aux efforts déployés par le Conseil de l'Europe pour le protéger et l'embellir.

H. H. H.



Editorial

La dégradation de l'environnement à l'échelle planétaire est telle qu'elle menace les grands systèmes de la biosphère, bases mêmes de la vie. Les modifications climatiques, l'accumulation des déchets, l'épuisement des sols, la disparition des forêts et la destruction des écosystèmes sont autant de signaux déjà perceptibles de cette détérioration.

La Commission mondiale de l'environnement et du développement que j'ai l'honneur de présider s'est penchée sur tous ces problèmes. L'analyse qu'elle en donne est claire. Seules une croissance et une prospérité équitablement réparties entre les nations, et à l'intérieur de celles-ci, peuvent fournir les moyens de résoudre les problèmes de l'environnement.

Mais la croissance doit être conçue dans une optique nouvelle, élargie, et ne peut plus être fondée sur la seule exploitation de l'environnement. Si la croissance est nécessaire à la solution des problèmes écologiques, seul un environnement sain permettra d'entretenir l'indispensable croissance économique.

La notion de développement durable offre un vaste cadre dans lequel doivent venir s'inscrire les changements sociaux, économiques et politiques; c'est un processus par lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, l'orientation du progrès technologique et des réformes institutionnelles s'opèrent en fonction des besoins futurs autant que des besoins immédiats.

La notion de développement durable en agriculture

L'agriculture est l'un des domaines dans lequel ce type de développement doit impérativement être instauré. D'importants aspects de notre politique agricole actuelle devront donc être modifiés.

Historiquement l'agriculture assurait dans la plupart des cas, l'autosuffisance au niveau local par l'exploitation extensive des ressources naturelles; mais nous avons aussi connaissance de plusieurs crises agricoles survenues dans différentes parties de l'Europe au cours du dernier millénaire. A l'origine de la plupart de ces crises: une exploitation trop rapide du capital naturel par des pratiques telles que les cultures itinérantes sur brûlis, le surpâturage et les coupes à blanc, pratiques auxquelles on recourait surtout en période de fort accroissement démographique.

Le lien entre l'homme et la nature et le fait que la destruction des ressources naturelles retentisse également sur la prospérité et l'activité humaines sont donc des phénomènes historiques bien connus.

La Commission mondiale de l'environnement et du développement a relevé un certain nombre de signes avant-coureurs déclenchés par les pratiques agricoles actuelles.

Depuis la deuxième guerre mondiale, l'accroissement de la production agricole est au premier plan des priorités. On a longtemps craint que la planète ne soit pas en mesure de produire assez pour nourrir sa population, d'où des efforts pour augmenter la productivité. Parallèlement, une grande partie de la main d'œuvre agricole a cédé la place aux machines. Au niveau mondial, la production alimentaire par tête est aujourd'hui plus élevée qu'à toute autre époque de notre histoire, alors que la main d'œuvre a diminué.

Les excédents alimentaires en Europe sont dus essentiellement à des subventions qui stimulent la production même en l'absence de demande. Pour l'environnement, ce type de politique agricole est lourd de conséquences:

- L'accroissement de la productivité entraîne le recul, voire l'arrêt de la production dans certaines régions, alors que les terres agricoles des autres régions sont de plus en plus sollicitées.



- Une proportion toujours croissante des terres agricoles voit sa productivité s'affaiblir, les sols s'appauvrissant du fait d'une culture intensive et d'un recours excessif aux engrais et pesticides chimiques.

- L'érosion des terres cultivées va croissant.
- Les eaux souterraines, les cours d'eau et les mers sont de plus en plus pollués.
- Le paysage modelé par l'homme est appauvri par la destruction des haies, buissons et autre végétation protectrice et par l'assèchement des zones humides, importantes pour le bilan hydrologique. Ces pratiques ont également des effets désastreux sur certaines espèces sauvages, végétales et animales.

Pour sauvegarder à long terme notre capacité de production, il se peut qu'il soit nécessaire dans certains cas de passer à des formes extensives dans les régions où l'environnement est soumis à de trop fortes pressions. Une combinaison équilibrée de formes extensives de production et de technologies nouvelles est toutefois nécessaire pour répondre au besoin croissant de denrées alimentaires sur le plan mondial. Pour ne pas compromettre notre approvisionnement futur, il est également nécessaire de ralentir le rythme de la mise en friche de terres agricoles à laquelle on procède aujourd'hui dans de nombreux pays.

Le développement économique actuel se caractérise par une tendance générale à l'augmentation de la population urbaine, qu'accompagne un déclin correspondant dans les régions rurales. Le vigoureux essor de la productivité et de la croissance économique dans les pays industrialisés est en partie dû à ce type de redistribution géographique. Bien que des mesures nombreuses et efficaces aient été mises en œuvre pour protéger l'environnement, cette redistribution a créé un nouveau cycle écologique:

1. Les ressources naturelles sont extraites de la terre et des océans au moyen d'équipements de type industriel de plus en plus performants. Dans des domaines tels que la sylviculture, l'agriculture, la pêche, l'extraction de minerais et de combustibles fossiles, cette évolution entraîne des problèmes écologiques d'une gravité croissante.

2. Des ressources importantes sont prélevées dans des régions rurales peu peuplées et concentrées dans des zones urbaines à forte densité de population. Jusqu'ici il a été extrêmement difficile de redistribuer les énormes quantités de résidus et d'effluents rejetés dans la terre, l'eau et l'atmosphère, d'une manière telle que l'environnement n'en souffre pas. Et nombre de grandes métropoles mondiales ont aujourd'hui pour caractéristique commune les incalculables dommages causés à l'environnement.

3. Le transport des matières premières et des produits finis sur de grandes distances entraîne une forte consommation d'énergie. Ces dernières années le secteur des transports a connu un tel développement qu'il est devenu l'une des plus grandes sources de problèmes pour l'environnement.

Certains de ces problèmes peuvent être résolus grâce aux nouvelles conquêtes de la technologie. Ils sont toutefois si complexes et de nature si fondamentale que la planification économique elle-même doit prendre en compte les principes sur lesquels reposent les cycles écologiques. L'une des plus grandes questions de politique économique doit donc être de savoir quelle part des bénéfices dus à l'accroissement de l'efficacité sera employée à maintenir ou à développer un équilibre démographique et écologique entre les diverses régions.

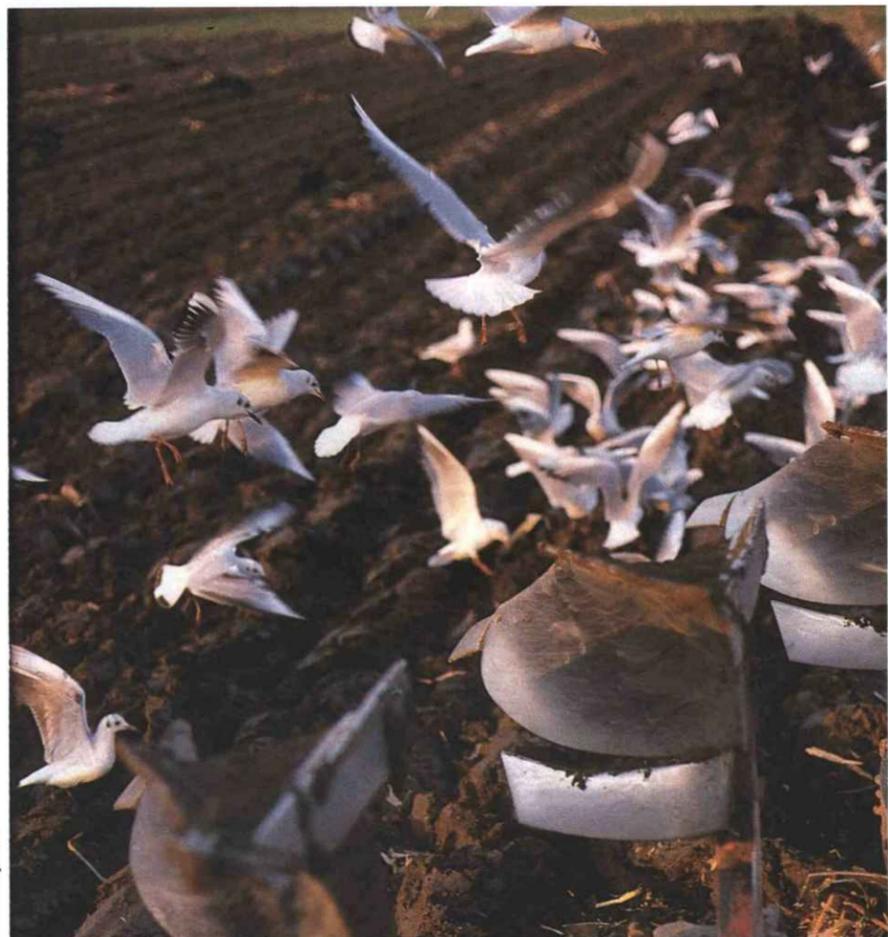
Responsabilités européennes

C'est l'occident industrialisé qui est à l'origine de nombre des problèmes écologiques du monde. Nous devons donc nous attacher avec une énergie redoublée à instaurer un développement durable, aussi bien sur le plan national que dans le cadre de la coopération européenne et au niveau mondial. Il nous faut intégrer aux considérations économiques rationnelles des considérations écologiques non moins rationnelles.

La plupart des grands combats pour l'environnement se livreront dans les années 90. Il faut absolument les gagner. Si chacun continue à rechercher son propre intérêt à court terme, c'est l'intérêt de tous qui en souffrira à long terme. ■

Gro Harlem Brundtland

Ancien Premier Ministre de Norvège



Fries-Irmann



W. Lapinski

Compréhension Rentabilité

Les changements radicaux subis par les techniques agricoles ont, dans de vastes régions d'Europe, appauvri la vie sauvage. L'impact des nouvelles formes d'agriculture, généralement plus intensives, se fait sentir, non seulement sur les terres agricoles, mais aussi dans les milieux avoisinants tels que les rivières, les fleuves et les estuaires. Face à un déclin de cette ampleur, un renversement de situation ne peut s'obtenir que par une action allant bien au-delà des traditionnelles mesures de conservation, comme la création de nouvelles réserves naturelles. Une initiative d'envergure s'impose pour modifier le rythme et l'orientation des changements agricoles.

Les priorités varient d'une région, voire d'une exploitation agricole à l'autre. En général, l'enjeu consiste à maintenir les systèmes traditionnels lorsqu'ils sauvegar-

dent la vie sauvage, à empêcher l'intensification néfaste de l'exploitation des terres, à réduire la pollution, à freiner l'emploi des produits chimiques et éliminer toute autre pratique dommageable, à améliorer la gestion des biotopes agricoles et en créer de nouveaux et à promouvoir des méthodes de culture «écologiques», soucieuses de l'environnement.

Une évolution est en cours. On comprend mieux quelles techniques agricoles doivent être maintenues ou modifiées pour être conciliables avec la vie sauvage. Il est, toutefois, plus difficile de persuader les agriculteurs d'adopter ces méthodes. La majorité d'entre eux ont besoin de mesures incitatives, car le fait de tenir davantage compte de la vie sauvage entraîne souvent pour eux une perte de revenus. C'est vrai non seulement pour ceux qui abandonnent ou changent une partie de

leurs méthodes actuelles, telles que l'emploi de certains pesticides, mais aussi pour ceux qui, choisissant de rester fidèles aux techniques traditionnelles, sacrifient peut-être à long terme des occasions de moderniser leur exploitation agricole et d'accroître leurs revenus.

Un certain nombre d'agriculteurs acceptent d'encourir ces pertes, parce qu'ils se sentent personnellement concernés par la conservation de la nature, qu'ils s'intéressent à la gestion du gibier ou sont fortement attachés aux méthodes traditionnelles. Un nombre croissant d'entre eux se convertit à l'agriculture organique (biologique). Certains ont des exploitations suffisamment grandes ou rentables pour ne pas se soucier d'un surcoût. Toutefois, bon nombre d'entre eux ne considèrent pas la protection de la vie sauvage comme une priorité et le surcoût de sa prise en compte leur paraît réellement dissuasif.

Comment motiver les agriculteurs?

Les associations de conservation de la nature et les pouvoirs publics expérimentent, dans toute l'Europe, de nouveaux moyens de motiver les agriculteurs. Les campagnes d'information et de publicité en sont un, les services consultatifs en sont un autre. La loi oblige certains agriculteurs à protéger des écosystèmes-clés, mais elle ne peut néanmoins les contraindre à les gérer avec discernement. On remarque plus particulièrement une série de nouveaux plans attribuant aux agriculteurs des indemnités régulières en échange de leur engagement à respecter les règles de conservation. Certains accords sont simples: l'agriculteur se charge d'entretenir une haie ou un autre biotope contre une rétribution annuelle calculée au mètre. D'autres sont plus complexes avec toute une gamme de rétributions visant à maintenir des formes d'agriculture traditionnelles qui, autrement, risqueraient de disparaître; les fermes laitières des régions alpines d'Autriche et de Suisse en sont un exemple.

Faire école

Il semble que ces plans fassent école et se répandent dans des pays comme la France où, jusqu'ici, le scepticisme prévalait à propos des rétributions. Dans l'optique de la conservation, elles constituent peut-être le meilleur substitut de nouveaux achats de terres. Les associations d'agriculteurs paraissent de plus en plus disposées à accepter une rétribution pour la gestion de l'environnement, du fait notamment de la baisse des prix de nombreux produits agricoles. Les mesures écologiques peuvent freiner, voire réduire, la production agricole, ce qui n'est pas pour déplaire aux gouvernements préoccupés par les excédents. C'est en partie pour cette raison que la Commission de la CEE propose d'augmenter la part du budget agricole de la Communauté consacrée à ces subsides en faveur des zones à environnement sensible.

L'instauration de ce système de rétribution ne fait cependant pas l'unanimité. De nombreux agriculteurs craignent de devenir des «gardiens de parc», dépendants de l'Etat. Certains redoutent de voir leur ferme se transformer en un musée technologiquement dépassé que leurs enfants ne voudraient pas reprendre. Certains gouvernements sont hostiles au principe de rétribuer des agriculteurs pour la gestion de l'environnement, d'autres jugent exorbitant le coût potentiel de cette politique. Bien entendu, les fonctionnaires doivent en étudier plus à fond les modalités. Les défenseurs de l'environnement aussi risquent de soulever des objections. Certains estiment que le versement d'indemnités viole le principe «pollueur-payeur».

De nombreux plans paraissent, néanmoins, bien fonctionner, une fois aplanies les difficultés de départ. Pour être efficaces, ils doivent être pratiques, rentables et facilement compris des agriculteurs. On peut renforcer leur attrait en laissant aux agriculteurs une certaine latitude et en leur donnant la possibilité d'exercer leurs compétences pour atteindre les objectifs de conservation. En République Fédérale d'Allemagne et au Royaume-Uni, le versement d'indemnités annuelles calculées à l'hectare constitue l'incitation financière la plus courante, mais il y en a d'autres tels que les baux peu élevés, des dégrèvements d'impôt, des subventions pour aménagement de l'exploitation, des indemnités spéciales pour des cultures et types d'élevage particuliers, et des aides en nature plutôt qu'en espèces. Actuellement, les plans de rétribution séduisent plus les pays riches

que ceux comptant un grand nombre d'agriculteurs pauvres. Ils constituent, néanmoins, un cadre dans lequel, sur la base des mêmes principes, on peut élaborer des programmes adaptés aux besoins locaux.

Les rétributions sont un moyen de se décharger sur la société d'une partie du fardeau que représente la gestion et la conservation des terres, et de fournir aux agriculteurs une nouvelle source de revenus, revenus non engoutis par des achats supplémentaires de machines, de fourrage ou de produits chimiques. Elles ne sont pas une panacée et, d'ailleurs, engendrent de nouveaux problèmes quand il s'agit de déterminer les zones ou agriculteurs qui remplissent les conditions requises ou d'élaborer des moyens efficaces mais peu coûteux de veiller au respect des accords. Toutefois, elles ouvrent la voie à l'instauration de rapports tout à fait nouveaux entre l'agriculture et la conservation et l'extension du système ne fait donc guère de doute. ■

D. Baldock

Institute for European Environmental Policy
3 Endsleigh Street
GB-Londres WC1H 0DD

Conscient du patrimoine qu'il gère, ce paysan marque les nids de limicoles afin de ne pas les détruire en fauchant son pré



Fries-Irmann



P. Plisson/EXPLORER

Changeant et vivant

Lucien Chabason

Par définition un paysage agricole changeant est un paysage vivant.

Quel est donc le sens du thème qui m'a été donné à traiter?

Je crois y déceler l'idée, fort commune, que les changements paysagers que nous connaissons pourraient conduire à une sorte de «mort du paysage» pour reprendre le titre d'un colloque de philosophie et d'esthétique du paysage qui s'est tenu à l'Université de Lyon en 1981 au cours duquel de passionnantes communications ont été présentées.

Avec le paysage nous sommes dans le domaine complexe de la «trajection» pour reprendre le concept d'Augustin Berque, de l'intersection entre l'objet regardé et le sujet regardant. Le regard que nous portons sur le paysage est puissamment influencé par notre culture, picturale notamment, cinématographique aussi.

Avec le paysage agricole, nous nous approchons des zones conceptuellement délicates. Car il est de fait que la houle des champs de blé nous impressionne plus que les étendues de maïs, que les restanques plantées d'oliviers nous parlent plus que les plaines à betteraves, que le bocage de la Manche et du Calvados retient plus notre attention que les plaines semées de plantes fourragères, que les coteaux à vignobles d'Alsace, de Bourgogne ou de Saintonge mobilisent mieux notre attention que les champs de tomates, de fraises ou de melons et que nous souhaiterions conserver pour toujours les prairies naturelles du Mont-Lozère, de la haute Bavière ou du Voralberg.

Archétypes

Ainsi ce n'est pas le paysage agricole en soi qui nous émeut mais certains archétypes de ce paysage. Encore les archétypes évoluent-ils dans le temps. Sous l'influence américaine, nous sommes certainement plus sensibles au grand paysage ouvert que ne l'étaient les contemporains des impressionnistes.

Qu'est-ce qui nous émeut lorsque nous traversons l'Aubrac à la tombée du jour, au milieu de troupeaux d'une race bovine rustique dont nous connaissons les difficultés à survivre? Est-ce la perspective d'un paysage rural qui risque de disparaître alors que le croisement de ces hauts plateaux volcaniques et d'une race de vaches à la fois merveilleusement adaptée et d'une grande élégance nous paraissait miraculeux et digne d'être conservé?

Ce paysage agricole nous parle-t-il autant lorsque ce sont des Charolais qui supplantent les Aubrac ici et là?

Mais alors ces paysages agricoles ne seraient-ils pas d'abord des constructions culturelles, une série d'archétypes correspondant à une représentation de ce qu'aurait été l'âge d'or du paysage rural, un âge d'or dans lequel les terrasses montaient jusqu'au sommet des montagnes, les chemins étaient parfaitement entretenus, les arbres bien gérés, les fossés et les cours d'eau bien nettoyés.

Le paysage agricole se modifie sous nos yeux. Pour le bien ou pour le mal? Comment l'évaluer?

Des choix difficiles

Dans les Dentelles de Montmirail (Vaucluse), les terrasses abandonnées depuis le début du siècle par la culture de l'olivier ont été envahies par la végétation méditerranéenne et la forêt. Ici et là, des agricul-

teurs ont mis en œuvre des moyens modernes et très brutaux pour défricher ces forêts (avant qu'elles ne deviennent en droit des «forêts de protection») et réaliser des vignobles sur de vastes terrasses où la terre a été mise à nue. Profond bouleversement du paysage qui a suscité beaucoup de réprobation. Mais depuis dix ans, les parties demeurées forestières sont affectées par des feux dramatiques. Qui a vu la montagne brûlée entre Notre-Dame d'Aubure et Vacqueyras ne peut que se poser des questions que je laisserai sans réponse. Un massif des Dentelles de Montmirail boisé mais qui serait progressivement calciné ou inversement, qui serait bouleversé par la réalisation de plate-formes viticoles dépourvues de charme. Est-ce le choix de demain?

Et ne pourrait-on poser les problèmes du paysage agricole dans des termes semblables pour l'élevage ou l'horticulture? Un paysage agricole qui ne serait ni paysage ni agricole en quelque sorte et qui laisserait autour de lui d'immenses espaces de friche, la fameuse friche que nous connaissons bien dans le sud du Massif Central, des Alpes et dans le Limousin.

Mais me dira-t-on, il y a des contre-exemples fameux qui assurent la survie du paysage agricole; le Japon, où au prix d'un riz payé très au-dessus du cours mondial, on conserve des paysages agricoles traditionnels, la Suisse qui conserve aussi son espace montagnard paturé. Et d'imaginer, comme on le fait au niveau communautaire, des systèmes qui rémunèreraient des services rendus par l'agriculteur à la gestion du paysage. Déjà le Royaume-Uni s'est employé à expérimenter ces nouvelles dispositions dont on ne sait exactement si elles sont faites pour gérer les paysages ou pour faire régresser les excédents. Mais n'avions-nous pas dans le Parc National des Cévennes testé de telles idées dès 1970 avec les fameux «contrats Mazonod», les plans d'environnement et l'aide financière à l'utilisation des matériaux traditionnels pour les bâtiments agricoles.

Il est possible que dans les pays les plus riches de la planète ou dans des zones protégées tout à fait remarquables, la puissance publique puisse accorder de tels concours; mais il ne me semble pas que cela puisse être généralisé. Or nous voulons conserver en France une agriculture et un paysage agricole vivants.

Le Ministre français de l'Agriculture, M. Nallet, a dans une interview récente, donné quelques pistes en parlant du Beaufort; ce fromage très fin est produit dans quelques cantons de Savoie par des agriculteurs qui valorisent une race bovine locale, des pâtures d'altitude, mais aussi une fréquentation touristique intense hiver et été.

Quelle heureuse initiative publicitaire fut la présentation, il y a 2 hivers, dans le métro parisien, des vastes estives du Cézallier et des Monts du Cantal pour mettre en valeur le Saint-Nectaire. Maintenir vivant le paysage rural du fromage de pays en valorisant cette production sur les marchés locaux, nationaux et internationaux, est-ce développer un concept idyllique?

Lorsque je descends de Vallorcine vers Martigny et le Valais au milieu du vignoble, et que j'arrive au pied du Cervin, qu'ai-je envie de boire sinon un verre de «Fendant» frais qui sera connoté du voyage.

Ce rapport entre l'espace et le vécu, entre le regard et le goût, ce rapport des sens, cultivons-le, prenons en soin. Loin d'être folklorique, il est au cœur de notre culture d'Européens et de notre art de vivre sur le Vieux continent.

Une opportunité exceptionnelle

Les grands mouvements d'échanges touristiques constituent une opportunité exceptionnelle pour notre espace rural. Faisons en sorte qu'à côté des vins et des fromages dont l'identité locale est bien établie, on sache bientôt distinguer le steak charolais du limousin, la côte d'agneau du Berry de celle des Préalpes du sud.

Que chaque région rurale comprenne que son avenir économique est lié à la qualité de ses produits, au maintien de leur spécificité et à la préservation de son environnement, y compris paysager.

C'est le sens de la création et de la vitalité des parcs naturels régionaux en France. Il n'y a pas de paysage rural vivant et esthétique sans une action globale économique,

culturelle, touristique, paysagère. Il y a là une responsabilité majeure des élus et des agents socio-économiques des régions rurales, avec le soutien de l'Etat.

Personnellement, je ne crois pas à la généralisation de systèmes de soutien artificiels de structures et de pratiques agricoles censés entretenir le paysage.

L'expérience prouve que des producteurs produisant de vrais produits pour de vrais marchés peuvent vivre normalement, quitte à développer une pluriactivité. Approfondissons aussi cette voie qui peut être prometteuse. Il y a un public pour une huile d'olive locale de qualité, pour des pommes de variété rustique, pour des petits vins; il peut y en avoir demain pour des abricots et des cerises de coteaux. Et derrière toutes ces productions, il y a d'innombrables paysages agricoles auxquels chacun est attaché.

Ceci ne règlera certes pas un problème lancinant qui est celui d'entretenir des biens communs qui contribuent à la structure du paysage; anciens chemins, arbres isolés, haies, cours d'eau, etc. On aborde là une question plus large qui est celle de la gestion de l'espace rural (et plus seulement agricole) et donc de l'avenir des communautés rurales. Des producteurs performants, pluriactifs, valorisant des produits locaux, accueillant des citoyens, gérant bien leur terroir, ne pourront faire face par leurs seuls moyens aux tâches collectives. Le caractère vivant du paysage rural ne peut alors être le fait que de communautés rurales bien organisées, dotée de moyens d'entretien et de gestion.

L. Chabason

Président du Conseil d'administration du Parc National des Cévennes.
F-48400 Florac

A chaque terroir son produit spécifique



S. Cordier

Italia verde

Giuseppe Pricolo

L'analyse minutieuse de l'évolution profonde de l'agriculture européenne, passée en vingt ans d'un déficit à un excédent structurel, soulève le problème de l'avenir même du monde rural.

Le recours massif à la technologie, notamment, a entraîné une explosion de la productivité et distendu le lien traditionnel entre l'agriculture et l'environnement.

La nécessité d'augmenter le rendement nous conduit à un usage parfois irrationnel des facteurs de la production, qui engendre des problèmes d'accumulation de substances indésirables et de pollution.

Dans un document adressé au Ministre de l'Environnement, la Confédération générale italienne de l'Agriculture a réaffirmé que le rétablissement et le renforcement de ce lien s'impose si l'on veut une agriculture qui soit non seulement productive et tournée vers le marché, mais aussi s'insérant dans un environnement assaini et amélioré.

Il faut entreprendre une telle démarche là où les terres se prêtent à une agriculture compétitive et, inévitablement, intensive, mais aussi là où il est nécessaire de reconvertir et valoriser les zones marginales et sensibles du point de vue écologique et paysager.

L'agriculture doit, d'une part, s'engager à protéger avant tout l'environnement en évitant un usage inapproprié de la technologie et en éliminant les formes de pollution les plus néfastes et, d'autre part, accorder l'importance qui lui revient au développement d'une agriculture biologique extensive, ou modérément intensive, également axée sur le reboisement, le tourisme vert, l'agro-cynégétique, la gestion du temps libre et des loisirs.

En ce qui concerne le premier aspect, c'est au citoyen, avant les acteurs économiques, d'accepter de se plier à des contraintes et contrôles raisonnables et efficaces.

L'année dernière, l'on a adopté d'importantes mesures d'intervention écologique, communautaires et nationales, qui intéressent aussi l'agriculture en tant que sujet actif et passif.

Il s'agit notamment des règles relatives à la qualité des eaux et à l'emploi de produits chimiques dans l'agriculture. A ce propos, l'on a accueilli favorablement le projet du Ministère de l'Agriculture visant à développer la lutte intégrée contre les maladies des plantes sans négliger, tout en les limitant, les possibilités de la lutte biologique et les avantages de la lutte guidée; c'est pourquoi aucune objection préalable n'a été formulée contre l'obligation pour les exploitations agricoles de tenir un cahier de tous les traitements anti-parasitaires. Toujours pour la même raison l'on a cherché des solutions en vue de supprimer la pollution engendrée par les pressoirs à huile et l'élevage hors-sol.

Prise de conscience

Le Parlement italien examine actuellement le plan triennal 1988-1990 pour la protection de l'environnement qui prévoit notamment une série d'actions visant à assainir le Pô et la Mer Adriatique.

Ces mesures, certes nécessaires, pèsent sur les coûts de production et compromettent la compétitivité. Comme ils doivent travailler et produire à l'intérieur d'un marché commun, les agriculteurs estiment en conséquence que pour éviter de graves distorsions dans la concurrence, il faut adopter des mesures de portée identique dans l'ensemble de la Communauté grâce à une législation aussi homogène que possible.

D'autre part, on reconnaît aussi à l'agriculture un rôle actif dans la conservation et la valorisation des ressources naturelles comme l'indiquent clairement les documents les plus récents de la Communauté Européenne.

Ce rôle n'a pas toujours été reconnu: ce même plan triennal de protection de l'environnement, qui constitue une bonne base pour la détermination d'une politique structurée en matière d'environnement, n'accorde aucune importance au lien entre l'agriculture et l'environnement dans le cadre des initiatives de protection et de valorisation du paysage et des ressources naturelles.

La promulgation du règlement 1760 montre que le Communauté Européenne est désormais consciente de la nécessité de créer une structure d'intervention visant à sauvegarder le milieu rural et certains sites particuliers, et garantissant un soutien aux revenus des agriculteurs qui protègent ef-

fectivement l'espace rural. Dans les pays méditerranéens notamment, la menace de l'érosion du sol, et donc la perte de terrains cultivables, est particulièrement grave. Or, le seul remède est la pratique d'activités agricoles rationnelles.

Un problème aigu

A cette fin, on espère que le Ministère de l'Agriculture et les Régions détermineront au plus vite les zones qui sont sensibles dans l'optique de la protection de l'environnement et de la conservation de l'espace rural.

Ce dernier problème est en Italie particulièrement aigu, car 45% de la superficie agricole cultivée appartient à des exploitations de montagne qui sont manifestement défavorisées par rapport aux exploitations de plaine. En cas d'abandons massifs, le risque de dégradation et de désertification est donc grand.

Afin d'atteindre son objectif et en attendant de trouver des moyens d'intervention pour les zones de montagne dont le cas est particulièrement délicat, la Confédération générale de l'agriculture a arrêté une série d'actions visant à repérer les facteurs écologiques néfastes pour l'agriculture de montagne, et ceci afin de les supprimer, les corriger ou les contrebalancer, sans, bien entendu, négliger les insuffisances infrastructurelles et les problèmes d'ordre social qui caractérisent ces zones. L'objectif majeur est de valoriser les terres destinées à une production de haute qualité, à une production extensive, à la zootechnie, à la sylviculture, donc à la protection de l'environnement.

On s'est surtout intéressé à la chaîne de l'Apennin central qui présente des caractéristiques homogènes (de l'Emilie à la Molise), en évaluant l'opportunité d'introduire de nouvelles technologies destinées à rationaliser la culture et l'élevage grâce à des méthodes modérément intensives dans le respect total des précautions indispensables à la protection des ressources naturelles.

Il faudra donc à l'avenir accorder une attention toujours plus grande aux orientations communautaires pour saisir toute occasion allant dans le sens d'une valorisation du rôle de l'activité agricole en tant que gardienne et créatrice de l'environnement.

Comme je l'ai dit plus haut, nombreuses sont finalement les actions destinées à réduire au maximum l'impact de l'agriculture dite productive sur l'environnement grâce à un emploi judicieux de la technologie.

Agriculture biologique

Il ne faut pas non plus oublier les possibilités offertes par l'agriculture biologique qui occupe une place toujours plus grande dans les débats et propositions concernant le paysage agricole italien et communautaire.

Après avoir formulé une proposition de directive, la Communauté Européenne s'appête à présenter une proposition de règlement pour donner plus de force à l'harmonisation des normes nationales compte tenu, notamment, de l'échéance prochaine de 93.

Le Parlement italien examine actuellement cinq propositions de lois sur l'agriculture biologique et le même Ministère de l'Agriculture a déjà élaboré un schéma de projet de loi qui, dans l'intention des auteurs, devrait constituer une véritable loi-cadre intégrée aux normes européennes.

La plupart des Régions aussi ont préparé des projets de loi en la matière, ou sont en train de le faire.

La même loi de finances de 1989 inscrit au Fonds spécial de compte-capital, un crédit de 25 milliards de lires destiné aux interventions dans ce secteur.

La Confédération générale de l'agriculture considère favorablement cette forme particulière de production agricole dite biologique qui ne recourt pas aux produits chimiques de synthèse, étant entendu que l'on ne peut renoncer totalement à l'emploi des produits chimiques dans l'agriculture traditionnelle. Cet emploi doit cependant être assorti de toutes les précautions voulues et d'un respect rigoureux de la loi.

Renoncer complètement à ces produits risquerait, en effet, de provoquer une baisse

dangereuse de la production, en qualité et en quantité, avec de graves conséquences sur le niveau de l'approvisionnement national en produits agricoles.

Dans cette optique, l'agriculture biologique resterait destinée à une poignée de consommateurs disposés à payer plus cher; il faudrait de toute façon la soumettre à des normes précises et à des contrôles rigoureux, identiques pour tous, à l'échelon européen.

On juge également positive la contribution que l'agriculture biologique peut apporter au développement des zones agricoles à environnement sensible et aussi aux zones marginales.

Dans ces zones, l'agriculture biologique pourrait assurer aux agriculteurs un revenu correct grâce à des prix supérieurs et à des incitations éventuelles permettant le développement d'une fonction écologique précise.

G. Pricolo

Directeur Général
Confederazione Generale dell'Agricoltura Italiana
Corso Vittorio Emanuele
I-00101 Roma



W. Lapinski

LUTTE GUIDÉE: prend principalement en considération les procédés chimiques auxquels on a recours uniquement en cas de nécessité. L'intervention antiparasitaire n'est donc pas opérée selon un calendrier préétabli, à intervalles réguliers, comme c'est le cas dans les méthodes traditionnelles, mais en fonction de certains critères fondamentaux qui tiennent compte:

— du seuil de tolérance (le traitement est appliqué si l'espèce nuisible dépasse un niveau minimal déterminé)

— de la sélectivité (emploi de produits non toxiques pour les insectes utiles tels que les parasites, les prédateurs et les agents pollinisateurs)

— de l'exploitation des ennemis naturels (choix judicieux du type de produits et de leur période d'utilisation)

LUTTE INTEGREE: prévoit, outre l'emploi de procédés chimiques, le recours à des méthodes biologiques, agronomiques, physiques et génétiques.

L'intégration de l'emploi de produits chimiques à faible toxicité et très sélectifs à des méthodes de défense fondées sur des critères biotechnologiques et biologiques constitue l'objectif que se fixe la phytothérapie pour améliorer les rapports entre l'agriculture et l'environnement. La rationalisation des techniques de défense, par le biais des méthodes de lutte intégrée, prévoit, en outre, l'analyse des effets des pratiques culturales dans le cadre de la défense (choix des variétés, ordre de plantations, fumure, irrigation, élagage, désherbage, défense phytosanitaire, etc.).

LUTTE BIOLOGIQUE: étant peu efficace seule, elle est pratiquée essentiellement dans le cadre des techniques de lutte intégrée.

Elle consiste généralement à lutter contre les éléments hostiles aux plantes, par l'intermédiaire des ennemis naturels des agents nuisibles. Ces dernières années, les techniques de lutte biologique se sont développées à travers le recours à la biotechnologie.

G. Pricolo

Soutien financier

Moira Warland

Depuis 1985, les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement peuvent être soutenues financièrement par les pays membres de la Communauté Européenne grâce à l'article 19 du Règlement n° 797/85. La Société royale pour la protection des oiseaux (Royal Society for the Protection of Birds - RSPB) décrit en détail dans le présent numéro le mécanisme britannique d'application de ce Règlement, à savoir le plan pour les zones à environnement sensible.

Dans le Norfolk, deux zones ont été déclarées «à environnement sensible» (ESA): tourbières et prés salés des Norfolk Broads et zone sablonneuse des Brecklands. Les programmes sont fondés sur la participation volontaire des agriculteurs et d'administrateurs de domaines tels que nous-mêmes (Fonds de Conservation de la Nature), et prévoient le versement de subventions aux propriétaires terriens ou aux fermiers s'ils respectent un certain nombre de critères.

Indemnités

Pour les marais à pacage des Broads, il y a deux niveaux de rétribution selon les directives suivies. Les directives de niveau 1 sont destinées à encourager la conversion des terres arables en zones de pâtures permanentes, avec réduction de l'emploi de produits chimiques, des fauchaisons de fourrage sec ou vert, l'arrêt du drainage et le maintien du niveau d'eau dans les fossés de drainage à un minimum de 30 cm au fond du fossé, du 30 septembre au 1er avril. Là où, sous contrôle, les agriculteurs suivent ces directives, le Ministère de l'Agriculture leur verse des indemnités de 125 £ par hectare. Des indemnités de 200 £ par hectare de marais sont versées lorsque, outre les conditions précitées, les suivantes sont remplies:

- éviter l'emploi de produits chimiques à l'exception des herbicides, et seulement pour des traitements locaux, ainsi que de l'épandage annuel de 70 unités d'azote par hectare (qui favorise l'apparition d'une plus grande variété de plantes palustres);
- ne pas creuser de fossés de drainage de plus de 45 cm au-dessous du niveau des marais, du 31 mars au 1er octobre (permettant ainsi aux plantes palustres et aquatiques de survivre);
- ne faucher aucun fourrage, sec ou vert, avant le 16 juillet;
- ne pratiquer aucune culture entre le 31 mars et le 16 juillet (deux clauses permettant d'éviter de déranger ou de détruire les oiseaux nicheurs);

- ne pratiquer aucun pâturage dans les marais du 31 octobre au 1er avril (afin de préserver les fragiles marais humides).

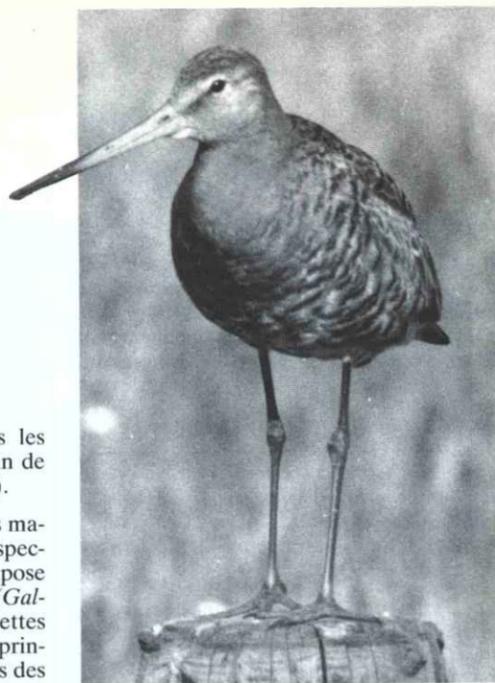
L'avifaune que l'on rencontre dans les marais gérés selon ces méthodes respectueuses de l'environnement se compose notamment de bécassines des marais (*Gallinago gallinago*), de chevaliers gambettes (*Tringa totanus*), de bergeronnettes printanières (*Motacilla flava*) et de busards des roseaux (*Circus aeruginosus*). Dans les fossés de drainage, là où les taux de nitrates et de phosphates sont faibles, on rencontre des plantes aquatiques telles que l'aloès d'eau (*Stratiotes aloides*), l'hydrocharis des grenouilles (*Hydrocharis morsus-ranae*), la capillaire d'eau (*Callitriche stagnalis*), l'hottonie des marais (*Hottonia palustris*) ainsi qu'une importante population d'insectes aquatiques.

Alternatives

Dans la région des Brecklands, l'autre ESA du Norfolk, les objectifs sont différents. Ici les problèmes sont engendrés par les risques de disparition, sur les terres cultivables, de plantes herbacées telles que les silènes (*Silene otites*, les diverses variétés de véroniques, - à épis (*Veronica spicata*), printanières (*V. verna*) et trifoliolées (*V. triphyllos*) - et la destruction des bruyères des Brecklands au profit de conifères ou de cultures.

Dans les Brecklands, les administrateurs de terres se voient proposer quatre types d'accords visant les objectifs ci-après:

1. Rétablir ou maintenir les bruyères et les prairies sèches en restreignant l'emploi des engrais, des herbicides et de la chaux, ce en pratiquant un pâturage intensif, excepté entre le 15 mars et le 16 mai où le bétail doit être déplacé, et en supprimant les pesticides;
2. Maintenir les prairies humides (dans les vallées alluviales par exemple) en observant certaines des restrictions précitées ainsi qu'en fixant les dates de fauchaison pour les fourrages sec et vert (pas avant le 1er juillet) et en limitant le drainage;
3. Accroître la richesse en faune et en flore des lisières de champs arables grâce à: a) des bandes de terre non cultivées réservées à la vie sauvage, ou b) des tournières de conservation. (cf article page 18);
4. Maintenir les éléments naturels qui caractérisent les Brecklands tels que les brise-vent, les mares et les fossés. Des indemnités d'environ 100 £ par hectare et par an sont versées pour les catégories 1, 2 et 3 (b) ci-dessus, et de 300 £ par hectare et par an pour la catégorie 3 (a).



Friess-Irmann

Ces programmes, ainsi que d'autres appliqués en Grande-Bretagne en faveur des ESA se fondent sur un plan expérimental de conservation des marais à pacage dans la région des Broads, élaboré par la Commission des Paysages (Countryside Commission) et le Ministère de l'Agriculture. Les négociations serrées menées dans ce cadre ont abouti, entre les agriculteurs et la «Broads Authority» (l'administration du parc national pour cette zone) à des accords visant à renverser la tendance croissante à labourer ces marais séculaires.

Gestion foncière

Ces méthodes étaient en tous cas déjà suivies par le «Norfolk Naturalists Trust» (Fonds des Naturalistes du Norfolk) dans ses marais à pacage des Broadlands et la plupart des bruyères des Brecklands (le broutage de l'herbe par les lapins n'était pas considéré comme ouvrant droit à une indemnité). Le Fonds n'a donc pas eu à changer ses méthodes de gestion pour suivre les directives du Ministère et il était donc qualifié pour percevoir des subventions dans le cadre du programme.

Par ailleurs, outre l'aide que ces programmes apportent au Fonds dans sa gestion foncière, ils étendent considérablement les biotopes favorables à la vie sauvage, ce qui est un grand avantage.

D'autres programmes, tels que ceux prévoyant le gel des terres et une exploitation plus extensive seront tout aussi utiles, compte tenu notamment des primes proposées pour la protection de biotopes particuliers situés hors des zones à environnement sensible, dans les vallées alluviales, par exemple. Ces vallées sont particulièrement importantes dans le Norfolk qui doit actuellement faire face à une forte expansion s'accompagnant d'une demande de gravier extrait de quelques-unes des dernières prairies alluviales du comté. ■

M. Warland
Directrice
Norfolk Naturalists Trust
72 Cathedral Close
GB-Norwich NR1 4DF

FACE

Récoltes alternatives

Giovanni Bana

L'agriculture connaît des changements et aucun d'eux ne peut être totalement dissocié du préjudice économique que représente toujours une baisse du revenu agricole. Il faut, en réalité, chaque fois que l'on tente d'harmoniser politiques agricole et environnementale, attacher la plus haute importance à l'élément économique dans l'effort de sensibilisation des citoyens à la protection des paysages et des espèces vivantes afin qu'ils comprennent bien la nécessité de rétribuer les agriculteurs qui œuvreront dans ce sens.

Un système de primes, par exemple, est en cours de mise en place pour les agriculteurs qui s'engagent à introduire dans certaines zones des techniques agricoles et des cultures compatibles avec la protection du paysage, de la nappe phréatique, de la flore et de la faune.

Vaut-il la peine de pousser la production au maximum pour ensuite détruire des excédents sur le marché? Beaucoup se le demandent. La réponse nous est donnée par la Communauté Européenne qui a choisi d'encourager le gel des terres grâce à l'octroi d'aides spéciales. Dans la pratique, c'est une incitation à l'abandon de terres agricoles qui sont alors affectées à d'autres usages.

D'autres préconisent l'emploi de modes d'exploitation plus traditionnels, qui évitent les excès de la production forcée et, en revanche, privilégient d'autres cultures non vivrières ou non excédentaires à l'échelon européen.

Renaissance

En un mot, tout un éventail de possibilités s'offre à nous pour modifier les systèmes de production intensive. Il nous faut, d'une part, sauvegarder les caractéristiques de l'agriculture régionale pour sa qualité et son importance du point de vue de l'autosuffisance alimentaire et, d'autre part, promouvoir tous les modes d'exploitation agricole respectueux de l'environnement afin, là-aussi, d'obtenir les produits les plus sains possibles.

Dans les régions de production intensive, la situation du petit gibier risque d'être rapidement compromise si l'on ne prend pas de mesures propres à protéger les espèces et à soutenir l'économie agricole. Or, là encore, se pose le problème de la lutte contre la destruction des haies et des talus, et d'autres graves dégradations de

l'environnement très souvent provoquées et poursuivies de manière inconsciente.

Des études récentes ont montré que l'on pouvait étudier avec profit les possibilités offertes par la chasse et les loisirs. Or l'agro-tourisme traditionnel a précisément pour complément la chasse, une chasse réfléchie, programmée, coordonnée et réglementée sur les zones concernées.

Il s'agit parfois de zones auxquelles la beauté du paysage et le passé historique confèrent une grande valeur et où, il y a quelques années encore, prospéraient des fermes et de gros bourgs, aujourd'hui touchées par le déclin, particulièrement sur le pourtour méditerranéen.

On pourrait, avec un peu de discernement et d'initiative, faire renaître toutes ces campagnes grâce à une bonne gestion cynégétique.

La chasse (et la pêche) associée à un agro-tourisme remplaçant la production agricole excédentaire, et menée de manière écologiquement équilibrée et contrôlée, peut non seulement permettre aux agriculteurs de rester en milieu rural, évitant ainsi la désertification progressive, mais aussi engendrer des biens et des services pour lesquels il existe une demande manifeste, tout en créant des emplois dans les zones où la situation de chômage chronique risque d'être aggravée par une politique qui encourage l'abandon des terres.

Toutefois, et sans vouloir méconnaître l'ampleur du problème engendré par la nécessité de concilier le développement économique de l'espace rural et la protection de l'environnement, il paraît utile de noter que la «gestion» de ces intérêts à long terme doit, certes, intéresser les pouvoirs publics, mais qu'à court terme, au quotidien, elle suppose aussi un engagement des chasseurs au travers de leurs organisations nationales et internationales.

Le Conseil de l'Europe

C'est dans ce contexte que s'inscrit la judicieuse politique de l'environnement du Conseil de l'Europe qui mérite d'être rappelée, notamment quand elle signale l'importance de la chasse pour les régions rurales de l'Europe (Assemblée parlementaire - Résolution 882-1987). En effet, conscient des conséquences néfastes que l'agriculture moderne peut avoir pour la

vie sauvage sous toutes ses formes, le Conseil de l'Europe a réaffirmé que la chasse envisagée comme un prélèvement programmé, coordonné et contrôlé présente une importance économique considérable pour de nombreuses régions rurales et pour l'économie en général. Ceci étant, il faut, néanmoins, redire l'absolue nécessité de favoriser une meilleure «formation» des chasseurs. Nous tenons, en effet, à rappeler ici l'opportunité du «code de conduite», document de grande valeur, élaboré en 1986 par le Conseil de l'Europe à l'intention surtout de ces jeunes qui approchent le monde de la chasse, conscients de leur rôle de gestionnaire de l'environnement et de trait d'union entre l'espace naturel et l'agriculture.

Mais il faut aussi être «informé» et nous devons, à ce propos, savoir gré au Centre Naturopa qui, avec compétence et clarté, a déjà traité tout un ensemble de problèmes liés à l'environnement, le monde rural, la chasse et la pêche.

Nous espérons avoir, nous aussi, contribué à l'information le plus honnêtement possible, en présentant le programme d'action du chasseur parfaitement conscient de son nouveau rôle - compatible avec la culture du passé - et qui, attentif à la phase actuelle de transition, espère profiter de lendemains marqués par la coopération avec tous les usagers de l'espace naturel et débarrassé de tout conflit stérile.

On ne saurait, en effet, imputer aux associations de chasseurs un éventuel retard dans l'élaboration d'une stratégie commune pour une meilleure qualité de vie face aux problèmes du monde rural que nous venons brièvement d'esquisser, et la FACE (Fédération des Associations de Chasseurs de la CEE), j'en suis sûr, ne manquera pas à cette mission institutionnelle qui est la sienne.

Ce que nous tenons résolument à souligner ici, c'est que l'éthique propre du chasseur est, en substance, celle d'un défenseur de l'environnement - ou mieux, d'un consommateur avisé des biens renouvelables de la nature - qui préfère la proposition à la contestation. Cette nouvelle image aura, en définitive, une incidence sur la conception même d'une nouvelle éthique de la mise en valeur des ressources. ■

G. Bana
Président de la FACE
Via S. Antonio 11,
I-20122 Milan



S. Cordier

Maintenir la diversité ou la recréer

Adam Markham

«Quoi de surprenant à ce qu'une région aussi diversifiée, où l'on trouve tant de collines et de vallons, de paysages et de sols différents, nous offre un tel éventail de plantes. Craie, argile et sable, pâturages, dunes, marécages, landes, bois et plaines: une telle variété ne peut aller de pair qu'avec une flore très riche.»

Gilbert White, 1778

À l'époque où White saisissait ainsi, dans leur essence même, la richesse biologique et naturelle, la diversité et l'aspect très circonscrit des habitats semi-naturels de l'Angleterre – et, l'on peut le dire de l'ensemble de l'Europe – la première vivait une véritable révolution agricole. Depuis que l'homme du néolithique, abandonnant le nomadisme, s'était sédentarisé pour domestiquer plantes et animaux, il y a plus de cinq mille ans auparavant, le monde rural n'avait connu telle mutation. Gilbert White évoquait déjà les effets du déboisement à des fins agricoles lorsqu'il écrivait: «Il y a 50 ou 60 ans, quand les forêts de hêtres étaient beaucoup plus étendues qu'à présent, le nombre de pigeons ramiers était étonnant.» S'il constatait que les pigeons de 1780 étaient moins nombreux, il n'en signalait pas moins les dégâts occasionnés par ces volatiles dans les champs de navets nouvellement plantés.

Agriculture et histoire

À la fin du 18^e et au début 19^e siècles, l'agriculture européenne est passée d'un système de subsistance géré par des paysans à une économie de marché fondée sur la loi du profit. Cette révolution économique a entraîné une modification profonde des paysages, mais aussi de la flore et de la faune sauvages en Europe. Comme l'indique le sociologue Howards Newby: «À partir du 18^e siècle, la société rurale anglaise est devenue une société capitaliste – la première du monde – et un système de développement agricole fondé sur le capital a été mis en place, qui continue d'exercer une influence diffuse sur le monde rural d'aujourd'hui.» En Angleterre, la révolution agricole a marqué durablement le paysage, notamment avec ces haies et ces murets de pierre où l'on croit reconnaître aujourd'hui des éléments du paysage agricole «traditionnel».

Les partisans de la conservation des sites regardent aujourd'hui l'abattage des haies par les paysans comme un acte inexpiable contribuant à l'appauvrissement de la faune et de la flore sauvages. Or, ces haies ne faisaient pas partie du paysage européen il y a trois siècles!

L'homme a modifié presque du tout au tout la végétation naturelle en Europe et l'agriculture a été, de loin, le principal agent de cette métamorphose. Le développement de l'agriculture sur le continent européen a eu pour effet de remplacer les forêts – dont la composition biologique était à peu près uniforme partout – par un très large éventail de petits écosystèmes, dominés par l'homme, qui ont accru la diversité biologique. Le paradoxe est que si la plupart des habitats prisés aujourd'hui par les partisans de la protection de la nature sont le fait de l'agriculture, c'est surtout l'activité agricole moderne qui menace désormais leur existence.

Environ 60% de la superficie des douze Etats membres de la Communauté Européenne sont encore composés de terres agricoles. Ce pourcentage contraste avec celui que représentent les espaces protégés du type réserves naturelles: 1 à 2%. Jusqu'à ce que l'Europe de l'après-guerre opte, résolument et massivement, pour une agriculture intensive, la flore et la faune sauvages étaient toujours parvenues à survivre, en osmose avec la plupart des formes d'agriculture. La tendance générale à l'accroissement de la productivité, à l'utilisation généralisée d'intrants chimiques, à la monoculture et à l'élevage intensif du bétail, qui caractérise la fin du 20^e siècle, pourrait déclencher en Europe un processus d'extinction d'une ampleur inconnue depuis les dernières grandes glaciations.

Toujours plus

La Politique Agricole Commune (PAC), avec son système de soutien des prix et l'importance qu'elle donne à l'évolution des structures et à l'agriculture intensive, est incontestablement le moteur de la modernisation agricole depuis une trentaine d'années. Les incitations à la mécanisation et à la spécialisation des exploitations sont à l'origine d'excédents alimentaires sans aucune utilité et du développement d'une agriculture tournée vers la monoproduction scientifique d'une espèce – qu'il s'agisse de porcs, de maïs, de tournesol ou de melons – au détriment de toutes les autres. L'ampleur de la mutation a été considérable. Des travaux de drainage ont permis de transformer en terres arables des écosystèmes

– marais, tourbières, prairies inondables – inadaptés jusque – là à des formes modernes d'agriculture. Des prairies arides biologiquement riches ont été transformées en champs ou bonifiées pour être livrées à la monoculture de ray-grass sur une vaste échelle. On a abattu des forêts de feuillus pour en faire des champs cultivés ou planter des conifères. Enfin, des biotopes moins courants, tels que les landes à sol acide, la garrigue méditerranéenne et les alpages, disparaissent à un rythme plus rapide que jamais.

Les pesticides ont décimé de nombreuses populations d'oiseaux et d'insectes, et les engrais artificiels, qui polluent l'eau, suscitent des plus en plus d'inquiétude. Pour beaucoup d'écosystèmes intéressants d'Europe, le coup de grâce risque d'être l'abandon croissant, par des paysans découragés parce qu'ils sont les oubliés de la PAC, des exploitations traditionnelles.

Dans de nombreuses régions, ce n'est qu'en préservant ces anciens systèmes de gestion des terres, ou en réintroduisant des versions modernes, que l'on peut espérer protéger efficacement les écosystèmes. Les pâturages forestiers traditionnels du type «dehesas» ou «montados» d'Espagne et du Portugal où les chênes, outre qu'ils assurent une protection, fournissent du liège et du bois de feu, et où les porcs se nourrissent de la végétation rare et sèche qui pousse entre les arbres, en sont de parfaits exemples. Les dehesas abritent une variété insoupçonnée de plantes, d'invertébrés, de mammifères et d'oiseaux, notamment certains rapaces peu communs ou rares tels que l'aigle botté et l'élanion blanc.

Pourquoi cette mutation?

Pour parvenir à protéger la faune et la flore sauvages d'un environnement européen en mutation rapide, il faut comprendre les causes de cette mutation. C'est sans doute Sukopp qui, en 1981, a analysé le mieux les raisons de la disparition de la flore. Il a ainsi établi que, sur les 581 espèces de plantes menacées d'extinction en Allemagne Fédérale, pas moins de 397 l'étaient surtout par l'agriculture. Parmi les principales causes de disparition imputables aux activités agricoles, on peut citer: la destruction des habitats spécifiques, le drainage, l'absence d'entretien, l'érosion, les herbicides et l'eutrophisation de l'eau. Une étude réalisée, en Allemagne également, par Blab en 1983 a révélé que, pour la moitié des espèces de papillons en voie d'extinction, la menace venait de l'utilisation intensive des herbages.

Le Nature Conservancy Council du Royaume-Uni, dans une étude réalisée en 1984, a analysé les raisons de la raréfaction dans les îles Britanniques, de 41 espèces d'oiseaux, dont le coucou, le bruant proyer, l'œdicnème et le martin pêcheur. Les pratiques agricoles telles que le labourage des herbages, la monoculture, le drainage des prairies inondables et l'utilisation de pesticides organochlorés ont été les principaux facteurs mis en avant dans la plupart des cas. L'abandon des taillis ou l'osiericulture, pour ne citer que ces deux activités traditionnelles, figurent parmi les raisons à l'origine du déclin du rossignol et de la rousserole verderolle respectivement.

en Europe. Tout en décelant «une inquiétude croissante pour l'avenir de l'Europe rurale», il n'en voit pas moins «des possibilités de mieux intégrer l'environnement dans les politiques agricoles de la Communauté Européenne ... Accorder une plus large place à la protection de l'environnement dans la PAC irait dans le sens de la nouvelle directive proposée pour renforcer la protection des habitats naturels et semi-naturels dans la Communauté. Privilégier pour la première fois une gestion responsable des écosystèmes permettrait de jeter un pont entre politique de conservation et politique agricole.»



Confiance en l'avenir?

Agriculture-nature: un conflit?

Ces études et d'autres, montrent qu'il est urgent de résoudre le conflit agriculture/nature. Par ailleurs, en raison du climat politique qui règne dans la Communauté Européenne, des pressions grandissantes s'exercent actuellement pour qu'on accorde un degré de priorité plus élevé aux questions d'environnement dans les négociations sur la réforme de la PAC.

David Baldock, de l'Institut pour la politique européenne de l'environnement, a récemment montré dans un rapport commandé par le Fonds mondial pour la nature (WWF) en quoi modifier l'utilisation des terres agricoles pouvait avoir des répercussions sur les habitats semi-naturels

Pour respecter cette nouvelle priorité, il faudrait parvenir à régler les problèmes que posent la priorité absolue donnée à l'agriculture intensive, la surproduction et l'abandon des exploitations traditionnelles. Le rapport du WWF recense quatre solutions.

Il faut tout d'abord adopter des mesures d'urgence efficaces pour empêcher toute nouvelle dégradation de zones de conservation d'une importance primordiale. De telles mesures doivent être prises rapidement, mais elles doivent aussi garantir une protection à long terme. L'une des premières mesures pourrait consister à interdire toute nouvelle subvention par la CEE du drainage des terres semi-naturelles.

Une deuxième mesure indispensable pour rétablir un équilibre entre nature et agriculture serait d'aider au maintien de modes traditionnels d'exploitation respectueux de l'environnement. La survie de beaucoup d'espèces dépend d'activités telles que le pâturage extensif, le fauchage ou l'éclaircissage de la végétation sur les exploitations traditionnelles. La variété des habitats peut aussi susciter un intérêt pour l'écologie.

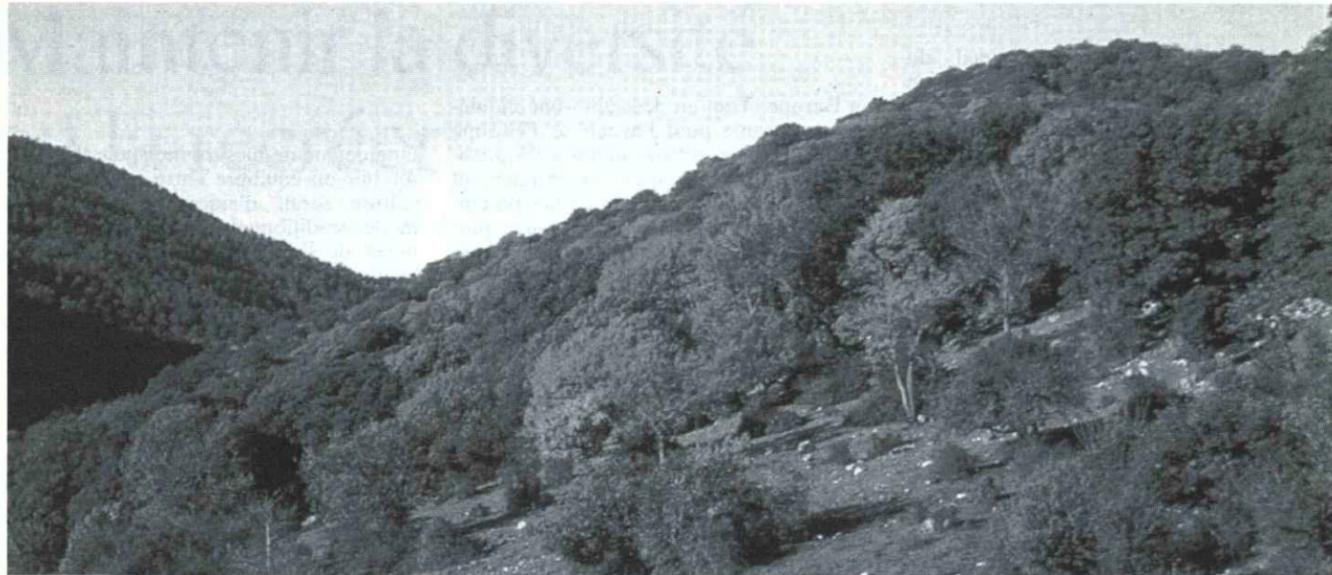
En troisième lieu, on pourrait appliquer en priorité certains aspects des réformes actuelles de la PAC – telles que la «mise en friche» des terres ou le retour à une agriculture plus extensive – aux zones les plus intéressantes du point de vue écologique. Comme ce fut le cas aux Etats-Unis, où l'un des volets de la loi agricole de 1985 – la politique dite de «sod-buster» – prévoyait de supprimer les incitations à l'exploitation des terres très vulnérables à l'érosion, l'Europe pourrait encourager la mise en friche des plaines inondables du nord de l'Europe ou des collines arides ravagées par l'érosion de la région méditerranéenne.

Encourager

Enfin, il faut continuer d'encourager le développement de l'agriculture naturelle. Le consommateur exige de plus en plus que sa nourriture n'ait pas été contaminée par les pesticides et qu'elle ne contribue pas à épuiser les ressources naturelles. L'agriculture consommant peu d'intrants et à faibles rendements répond à cette exigence, outre qu'elle permet de réduire la pollution d'origine agricole et les excédents, devenus une véritable hantise, tant pour les agriculteurs que pour les fonctionnaires européens.

Une réforme de la PAC qui aide à mieux respecter l'environnement est du domaine du possible. Si elle aboutit, les agriculteurs pourraient même retrouver leur place dans le panthéon des héros populaires, protecteurs du patrimoine rural. Dans le cas contraire, l'agriculture risque de revenir à son point de départ – le début du néolithique – après avoir détruit presque tout ce qu'elle avait créé. ■

A. Markham
Fonds mondial pour la nature
WWF International
CH-1196 Gland



A. Boano/BIOS

Sylves méditerranéennes

Manuel Ruiz Perez

C'est le climat qui détermine les caractéristiques des écosystèmes méditerranéens. On considère généralement ces régions comme des zones sèches souffrant d'une forte carence d'eau. Néanmoins quand il s'agit de définir le climat méditerranéen, le mode de répartition des précipitations tout au long de l'année revêt autant d'importance que la valeur absolue de celles-ci. Bien des lecteurs seront surpris d'apprendre qu'il pleut à Rome plus qu'à Strasbourg et à Madrid autant qu'à Berlin.

Le déplacement de la température et des précipitations, avec des pluies en période froide et de la sécheresse en été, contribue à accentuer ce phénomène conférant au climat méditerranéen son caractère bien particulier.

Les possibilités de croissance végétale se trouvent donc fortement limitées, la végétation devant s'accommoder de deux conditions sous-optimales (température et disponibilités en eau) pour maximiser sa période de croissance. En conséquence, les essences prédominantes sont angiospermes, à feuilles persistantes et à croissance lente, les différentes espèces du genre *Quercus* se signalant par leur importance territoriale.

Une autre caractéristique, liée au climat, est celle du relief, plus accusé sur le pourtour méditerranéen qu'en Europe centrale ou atlantique. Les deux facteurs, climat et relief, conditionnent également le profil édaphique, en général plus fragile et moins développé que dans d'autres parties de l'Europe. C'est pourquoi, le maquis et la garrigue sont fortement représentés dans les écosystèmes méditerranéens, soit en remplacement de la forêt primitive, soit comme formation climacique dans des conditions extrêmes.

Exploitation de la forêt

La culture rurale méditerranéenne a, depuis très longtemps, mis au point des pratiques qui lui permettent d'obtenir une production maximale dans ces écosystèmes, malgré les limites susmentionnées de l'environnement. A la différence de la tradition d'Europe du Nord où la forêt était essentiellement considérée comme devant produire du bois et relevant de techniques d'exploitation et d'économie séparées du reste des activités agricoles, l'exploitation de la forêt méditerranéenne constituait une partie intégrante et inséparable de l'économie rurale.

Dans bien des cas, le bois n'était qu'un produit secondaire, la forêt étant d'abord utilisée à des fins de pâturages et de cultures par assolement, après éclaircie, dans les peuplements de *Quercus*, ou encore les arbres des alentours étant «do-

mestiqués» et incorporés à l'agriculture. On songe, par exemple, aux oliviers (*Olea europaea*), aux caroubiers, (*Ceratonia siliqua*), aux amandiers (*Prunus dulcis*) et aux figuiers (*Ficus carica*), espèces cultivées qui trouvent leur aire de distribution naturelle sur le pourtour méditerranéen. La forêt méditerranéenne a également fourni des produits spécifiques, tels que le liège ou la résine, qui occupaient une large place dans les économies locales.

Autre aspect à relever dans cette fonction multiple de la forêt et du maquis méditerranéens: son importance dans la conservation des espèces et le maintien des cycles biogéochimiques, avec une incidence particulière sur le cycle de l'eau. Les formations ligneuses de la Méditerranée ont été intégrées horizontalement dans le reste des activités productives, ce qui constitue un excellent exemple de ce que l'on appelle «la sylviculture tridimensionnelle».

Néanmoins les grands changements survenus pendant la deuxième moitié du 20ème siècle ont entraîné une rupture par rapport à ce mode d'utilisation du territoire et conduit à une crise dont l'environnement subit les graves répercussions. Divers facteurs ont induit ce bouleversement, notamment la commercialisation totale de l'économie paysanne et les innovations technologiques qu'elle a favorisées. Parallèlement, la croissance industrielle, concentrée dans les grandes cités, a contribué à l'exode rural et à l'abandon des pratiques de gestion traditionnelles.

Le modèle de développement choisi par l'Europe méditerranéenne n'a pas été de moderniser l'intégration horizontale et d'intensifier la productivité jusqu'aux prémices de la production multiple et soutenue. Bien au contraire, elle a favorisé la spécialisation et l'intégration verticale en visant un rendement économique à court terme. Les monocultures et la sous-exploitation, ou l'abandon des productions secondaires, ont donné naissance à une nouvelle forme d'exploitation de la forêt méditerranéenne plus proche du modèle de l'Europe Centrale et du Nord. Les productions non-forestières ont été dédaignées, l'effort se concentrant sur l'obtention de bois.

Problèmes actuels

Parmi les résultats néfastes de ce type d'exploitation, on peut signaler une détérioration de la forêt, les soins (élagage, nettoyage, éclaircissage, sélection des pieds d'arbres, pacage, etc.) n'étant plus assurés, d'où une diminution de la productivité et une perte de capital. L'abandon, l'arrachage et le remplacement des écosystèmes forestiers méditerranéens ont provoqué un appauvrissement de la diversité écologique et une dégradation de la qualité des paysages. Les techniques et les espèces à croissance rapide utilisées dans les plantations en monoculture ont souvent été cause d'un processus d'érosion et d'altération du cycle hydrologique.

A ces facteurs, il faut ajouter les incendies qui menacent de nos jours les forêts et les monocultures forestières méditerranéennes. C'est ici encore, une différence avec les forêts du reste de l'Europe qui, elles, sont guettées par un autre péril, celui des pluies acides.

Les raisons, multiples, de la prolifération des incendies sont liées au mode d'exploitation forestière adopté. La spécialisation de la production et la sous-exploitation des ressources du pâturage, du non-ramassage du bois mort et du non-débroussaillage) provoquent une accumulation de matières organiques qui brûlent très facilement en période de sécheresse. Ce phénomène est renforcé par l'expansion des utilisations récréatives et la quête incessante d'espaces de loisirs par les citoyens, dont la plupart, faute d'une éducation suffisante en matière d'environnement, augmentent beaucoup les risques d'incendie en raison de leur comportement irresponsable.

Il faut citer également l'extension prise par les monocultures, dont les plantations, pourtant généralement composées d'essences pyrophytes, sont, pour le feu, une proie facile.

Dans certains cas, l'acte incendiaire est dû à des intérêts étrangers au monde rural (entreprises qui veulent obtenir du bois à prix très bas; promoteurs immobiliers qui cherchent à tourner le règlement d'occupation des sols afin de pouvoir y construire).

Enfin, les incendies de forêts sont parfois la réaction de désespoir d'un monde rural, de plus en plus tenu à l'écart de la gestion des zones boisées et qui voit disparaître des terres traditionnellement communales sous des plantations contraires à ses intérêts.

Politique forestière cohérente

Face à cette situation, l'Etat a mis du temps à réagir et l'a fait au travers de mesures hétérogènes. L'Europe communautaire dont relève la majorité des territoires de la Méditerranée européenne n'a pas su, jusqu'à très récemment, élaborer une politique forestière cohérente.

Depuis plus de 20 ans, des mesures, certes, avaient été prises, mais pendant longtemps on considérait surtout le secteur forestier comme un exutoire destiné à pallier les déficiences de la politique communautaire dans le domaine de l'agriculture; on cherchait, en effet, à lier les investissements forestiers à des changements structurels dans l'intention de réduire les gros excédents de produits agricoles. En 1968 déjà, le Plan Mansholt envisageait l'application de ce type de mesures dans le cadre du processus de modernisation des exploitations.

La CEE a consacré, pendant les années 80, environ un milliard d'ECU à la mise en œuvre de projets forestiers, y compris dans les pays en voie de développement.

Insuffisances

Tous ces programmes témoignent d'un intérêt croissant du marché communautaire pour le secteur forestier. Néanmoins, plusieurs éléments sont venus limiter leur efficacité en tant qu'outils de gestion et d'amélioration de l'environnement, et même créer en bien des occasions, des effets négatifs. La place accordée au financement de plantations nouvelles, au détriment de l'amélioration des forêts et des plantations existantes, a favorisé l'expansion des monocultures. La politique des fortes subventions à la création de chemins

forestiers a généré un programme non déclaré d'infrastructure rurale, ne tenant guère compte des aspects de la conservation.

En s'abstenant d'inclure les essences non productrices de bois (à l'exception d'un modeste chapitre pour le liège), on a marginalisé la place de la forêt et du maquis méditerranéens, système agro-sylvo-pastoral qui aurait dû être considéré dans l'intégralité de ses éléments. Quant aux programmes de protection contre les incendies, ils ont négligé les aspects préventifs d'une gestion correcte (élagage, nettoyage, ramassage du petit bois, fabrication de charbon de bois, pacage pour maîtriser la biomasse sèche, feux contrôlés en période de faibles risques), pour concentrer les efforts sur des mesures qui, bien souvent, ressemblent à une police d'assurances couvrant les risques d'une exploitation et d'un développement mal adaptés du secteur forestier.

Néanmoins, l'idée de la forêt septentrionale, productrice de bois et favorisant l'expansion des monocultures, continue de prévaloir. Appliqué à la forêt méditerranéenne, ce concept exigerait pour une gestion correcte que l'on prenne en considération, à la fois le caractère multiple de la production sylvicole méditerranéenne, et aussi le facteur temps, car il faut de 30 à 50 ans pour la reproduction en raison de la lenteur de croissance des espèces. Il faudrait aussi soutenir les pratiques de gestion susmentionnées — nécessaires à la conservation — ainsi qu'une politique de protection contre les incendies fondée sur une diminution des risques et non pas, comme c'est le cas actuellement, sur le seul critère d'une détection et d'une extinction rapides.

La forêt méditerranéenne abrite la majorité des espèces de la CEE et des habitats d'une grande diversité, et elle constitue la principale réserve communautaire d'espaces naturels. Sa conservation mérite donc que l'on fasse un peu plus preuve d'esprit inventif.

Prof. M. Ruiz Perez
Universidad Autónoma de Madrid
Ciudad Universitaria de Cantto Blanco
E-28049 Madrid



**Agriculture et vie sauvage,
en parfaite harmonie.**

Exemple à suivre

Hugh R. Oliver-Bellasis

Il y a trente ans, un agriculteur britannique exploitant 1200 hectares avec un effectif de 20 personnes n'aurait eu aucune raison d'écrire un tel article. Mais, sur le continent où les ruraux sont beaucoup plus nombreux, ceux qui liront le présent article s'exclameront peut-être «Qu'y a-t-il là de nouveau?».

Nos difficultés viennent des citadins de notre société industrielle qui, avec l'augmentation de la richesse et du temps libre, remettent de nombreux systèmes en cause, dont les modes d'exploitation agricole. Cette contestation ne repose, toutefois, que sur une connaissance fort limitée du monde rural et de ses biotopes. Il ne faut pas non plus oublier qu'une bonne gestion de la vie sauvage et des paysages est indissociable du mode de vie de l'agriculteur. Les changements de politique sont aussi à l'origine de nombreux problèmes de dégradation des biotopes ou des paysages dont on tient pour responsables, non pas les décideurs, mais les agriculteurs qui ne sont pourtant que des instruments. En outre, il faut des moyens financiers pour gérer l'espace rural, car cette gestion se fait souvent à perte.

La clé de la réussite en agriculture est de concilier mode de faire-valoir et une gestion avisée, grâce à l'union des divers intérêts en cause.

Or, ce système, bien que facile à décrire, présente des difficultés de mise en œuvre qu'il ne faut pas sous-estimer. La dernière pièce importante du puzzle est l'information en matière de gestion, qu'apporte la recherche appliquée.

La recherche appliquée

En 1984, la Commission de sauvegarde du gibier (Game Conservancy Council) a élaboré un projet intitulé «Projet de recherche sur les céréales et le gibier à plume» afin de trouver un mode de gestion multipliant les chances de survie des jeunes perdrix grises (*Perdix perdix*). L'équipe de recherche a découvert un système efficace qui augmente ces chances de 100% les bonnes années et de 40% les mauvaises.

Le principe est le suivant: on procède à des pulvérisations sur une bande de six mètres de large autour des champs de céréales, ce qui permet de maintenir la

chaîne alimentaire alors que l'emploi intensif d'herbicides, d'insecticides et d'un fongicide (ayant des propriétés insecticides) provoquait son interruption. Il est fort probable que cette découverte n'aurait pas eu lieu si la Commission de sauvegarde du gibier (association privée à but non lucratif) n'avait pas observé, sur un échantillonnage de 100 champs de céréales, l'évolution des populations d'insectes et de plantes consécutive au changement de méthodes agricoles. C'est là un élément essentiel qui engendre une motivation très forte, un «intérêt personnel éclairé», car cet oiseau constitue un gibier très prisé des agriculteurs.

Au cours de la mise en œuvre du projet, les scientifiques ont noté la présence de plantes jamais observées jusque-là et d'un nombre apparemment accru de papillons. Ainsi a-t-on entrepris, dans ces nouvelles disciplines, des travaux qui se sont révélés porteurs de nombreux enseignements. Les tournières de conservation, expression désignant ces bandes de six mètres de large autour des champs de céréales, ont aussi été étudiées séparément par Schumacher en Allemagne mais, malheureusement, du seul point de vue botanique.

Il est intéressant de noter que ce sont les chasseurs qui ont tout d'abord manifesté la volonté d'étudier le problème dans son ensemble; ils se sont montrés plus clairvoyants que les universitaires, car le fait de vivre au contact de la nature les a rendus conscients des interactions potentielles.

Des retombées pour d'autres espèces

La Commission de sauvegarde du gibier dispose dans les Iles britanniques d'une liste rouge des espèces végétales. Les chercheurs qui suivaient les perdrix, munies d'émetteurs radio, dans la tournière de conservation, ont observé une plante inhabituelle qu'ils ont identifiée comme étant l'adonis (*Adonis annua*). D'autres recherches, menées avec l'aide de bénévoles, ont permis de découvrir, la première année, sur une même exploitation agricole, huit des 25 plantes menacées, ce qui a encouragé nos scientifiques à se mettre en quête de fonds supplémentaires. Nous avons reçu une subvention de l'Association britannique d'agrochimie (British Agrochemical Association) qui a permis d'engager un étudiant préparant un doctorat d'Etat à travailler dans ce domaine. Nous soupçonnons que ces plantes, cou-

rantes il y a trente ans, avaient été détruites par les herbicides et que, peut-être, la réserve de graines était sérieusement en baisse.

L'histoire des papillons est identique. Les chercheurs travaillant sur les perdrix ont remarqué la présence d'un plus grand nombre de papillons dans les tournières de conservation. Il fallait, avant de demander une bourse de recherche, vérifier cette observation, ce que l'on a fait en associant par paire les tournières de même type (lisières de bois orientées au sud et à l'est, par exemple). Chaque paire comportait une tournière de conservation et une tournière traitée normalement. Chaque semaine pendant l'été, des bénévoles sont allés inspecter et compter le nombre total de papillons observés. Cette méthode assez rudimentaire a cependant révélé que les tournières de conservation abritaient un nombre de papillons plus de deux fois supérieur au nombre enregistré dans les autres tournières. Les résultats ont été suffisamment encourageants pour que l'expérience soit renouvelée et, la deuxième année, les résultats étaient similaires. Nous avons alors sollicité du Conseil pour l'étude des espaces naturels (Natural Environment Research Council) des fonds pour étudier de manière approfondie les raisons de cette augmentation. A quoi était-elle due? Au nectar? Aux plantes? Les recherches devraient s'achever cette année. Les indices laissent supposer que le

nectar constitue l'un des facteurs, mais il est de fait que l'on enregistre une augmentation du nombre des papillons, tant sur une même année que d'une année sur l'autre. On s'est, en outre, aperçu qu'en 1988, année particulièrement néfaste pour les papillons à cause du très mauvais temps, les populations qui sont venues sur les tournières de conservation ont été mieux loties que les populations de réserves naturelles conçues spécialement pour les papillons.

Mammifères

Outre les fleurs sauvages et les papillons, le projet prévoyait aussi l'étude des petits mammifères et notamment des mulots. L'étudiant qui en est chargé rédige actuellement sa thèse de doctorat et les résultats définitifs ne sont pas encore connus. Mais une chose est sûre, ces mulots se plaisent dans les tournières de conservation. Aussi, pour suivre leur déplacement, les a-t-on munis de minuscules colliers électroniques - une «première», je crois -, et l'on s'est aperçu qu'un mulot pouvait parcourir 1,5 km pour aller se nourrir dans une tournière de conservation, ce qui correspondrait grosso modo, à l'échelle humaine, à un déplacement de 84,5 km pour aller dîner et revenir, une bien longue distance en vérité. Les résultats révéleront peut-être aussi une augmentation du nombre de mulots mais nous ne le savons pas encore.

Haies

Taillez les haies tous les deux ans à une hauteur maximale de 2 m. Ne pas laisser une haie envahir la bande herbeuse adjacente, espace essentiel pour la nidification.

Banquette herbeuse de nidification

Zone où le gibier à plumes nidifie et où des insectes utiles hivernent. Au moins 1 m de largeur et de préférence surélevée. Doit se composer d'herbes vivaces et d'autres espèces herbacées, à l'exclusion des mauvaises herbes. Eviter la dérive des produits pulvérisés et des fertilisants vers cette zone. Laisser s'accumuler les herbes mortes essentielles pour une bonne nidification, mais étêter la végétation tous les deux ou trois ans pour éviter une prolifération de broussailles.

Limite ou bande stérile

Le but de cette bande est de prévenir l'invasion de la culture par le gratteron et le brome (*Bromus sterilis*), lorsqu'ils sont devenus abondants. Elle doit avoir une largeur d'au moins 1 m. On la maintient par rotovateur ou herbicides (par exemple, atrazine), en février ou début mars. Ne pas asperger la banquette herbeuse. Refouler la culture vers l'intérieur pour faire place à la bande stérile. Eviter la dérive de pulvérisation en masquant l'ajutage jusqu'au niveau du sol. Non essentielle pour la conservation, cette bande ne sert qu'à tenir en respect les mauvaises herbes.

Tournières de conservation

C'est l'espace compris entre la fin de la culture et la première ornière (généralement environ 6 m, selon la longueur de l'aspersoir). C'est une zone de culture traitée avec des antiparasitaires sélectifs pour combattre mauvaises herbes, gratteron et maladies, tout en permettant à la plupart des latifoliées et insectes utiles de survivre. Il est recommandé de labourer les tournières, surtout lorsque le sol est lourd ou qu'il y a trop de mauvaises herbes. Eviter de verser le sillon sur la bande herbeuse, car celle-ci peut créer les conditions idéales pour les herbes annuelles. Choisir les tournières proches de bons sites de nidification. Eviter de les laisser s'infester d'herbes difficiles (en particulier *Bromus sterilis* et gratteron).

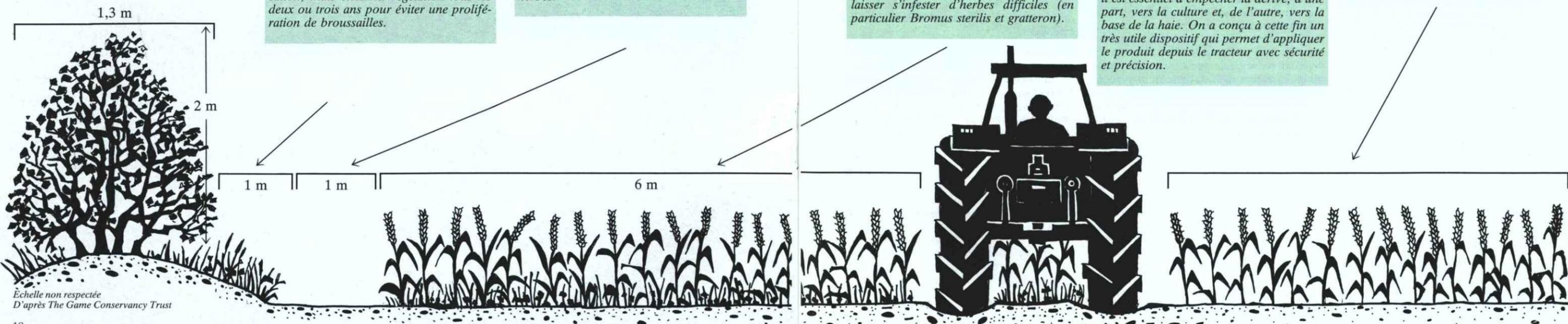
Machines

Il existe maintenant un pulvérisateur spécialement conçu pour asperger sélectivement une bande tournière de 6 m, tout en traitant la culture principale avec les produits classiques. Les deux parties du mécanisme sont indépendantes, ce qui évite d'avoir à repasser spécialement le long de la tournière de conservation.

Dans la pulvérisation de la bande stérile, il est essentiel d'empêcher la dérive, d'une part, vers la culture et, de l'autre, vers la base de la haie. On a conçu à cette fin un très utile dispositif qui permet d'appliquer le produit depuis le tracteur avec sécurité et précision.

Culture aspergée

Traiter comme d'habitude. Eviter la dérive sur la tournière. N'employer que des aphicides sûrs.





Efficace et beau

Nous avons donc une preuve manifeste que la pratique des tournières de conservation est très bénéfique à un certain nombre d'espèces sur les terres cultivées. Ce n'est pas un système complexe mais il demande de la motivation et une bonne gestion. En outre, il ne fonctionne pas si d'autres secteurs importants sont négligés. La lisière des champs et la zone de séparation entre les champs sont d'une importance capitale. La dimension du champ joue sans doute un rôle majeur, mais ce facteur n'a pas été évalué. Quels effets peuvent avoir les très grandes superficies? Des effets probablement néfastes.

Il faut, en outre, limiter le nombre de prédateurs ou les «espèces opportunistes» telles que les corneilles, les renards, les pies, les geais, les corbeaux, les belettes, les hermines, les rats, etc. Enfin, agriculteurs et chasseurs doivent comprendre que leurs activités professionnelles et sportives sont exposées à deux menaces, indissolublement liées, qui sont:

a. L'inaptitude manifeste des décideurs à comprendre qu'une bonne gestion de l'espace rural va de pair avec la chasse et la conservation, car il existe une parfaite interaction entre ces éléments.

b. L'attitude largement politisée des Verts qui ne se préoccupent guère des difficultés à l'échelon de l'exploitation agricole et ne font certainement pas la part de l'utilité de la chasse pour la gestion de l'espace rural dans leurs arguments en faveur du bien-être des animaux.

Difficultés d'application

Il ne faudrait pas tirer de cet exposé des avantages des tournières de conservation pour l'environnement la conclusion que l'application de cette technique ne pose

aucun problème du point de vue agricole. L'agriculteur doit en effet renoncer à la pulvérisation de produits polyvalents à effet rémanent au profit d'herbicides spécialement adaptés à l'élimination des mauvaises herbes, ce qui exige une opération supplémentaire et entraîne donc un surcoût. Il existe, en outre, une plante herbacée latifoliée extrêmement nuisible, le gaillet gratteron (*Gallium aparine*) qui doit faire l'objet d'un traitement spécial, car elle contamine les cultures de semence et sa présence est indésirable dans les récoltes destinées à la vente.

Il faut aussi moissonner séparément les tournières de conservation de manière à les nettoyer et à les assécher sans endommager le reste de la récolte. Les études scientifiques montrent que la présence de graines de mauvaises herbes provoquent une hausse du taux d'humidité de 1% à 2% et la nécessité de nettoyer le terrain, peut-être deux fois au lieu d'une, engendre un surcoût. Parfois également, la présence de matière végétale verte dans la récolte oblige la moissonneuse-batteuse à avancer plus lentement. Le coût final comprend le temps passé à effectuer ces diverses opérations, des pulvérisations à la moisson, au nettoyage et à l'assèchement. Il est convenablement couvert par l'indemnité versée, qui est de £ 100 par hectare de tournière de conservation. Le Gouvernement britannique verse déjà cette somme aux agriculteurs qui choisissent de recourir à la technique des tournières de conservation dans la zone à environnement sensible des Brecklands (voir page 10). Cette zone a été classée pour encourager les agriculteurs à pratiquer une agriculture moins intensive, car il s'agit d'une région de grande valeur d'un point de vue esthétique et écologique.

Nous avons démontré ici l'indispensable intégration de la gestion pour que le système fonctionne, mais il ne faut pas oublier que la force motrice pour lancer les actions généralement onéreuses, c'est l'intérêt personnel et éclairé de l'agriculteur et de la population rurale. Du temps où les exploitations agricoles avaient une meilleure rentabilité, l'agriculteur dépensait volontiers pour entretenir la campagne, mais maintenant il n'en a plus les moyens. Il ne fait pas l'ombre d'un doute que si les agriculteurs/chasseurs n'arrivent pas à faire passer ce message dans les allées du pouvoir, des oiseaux comme la perdrix grise disparaîtront à jamais. Quelles mesures les protecteurs d'oiseaux n'auraient-ils pas prises si la Perdrix n'avait pas été une espèce appréciée comme gibier? Mais parce qu'il s'agit d'une espèce que l'on chasse, ils sont heureux de la voir disparaître et en rejettent la faute sur les chasseurs.

Cet article a voulu montrer comment mettre en œuvre un plan qui facilite beaucoup le maintien de la vie sauvage sur les terres agricoles, mais il faut qu'agriculteurs et chasseurs, dans ce sens, pèsent de tout leur poids, au travers de la FACE, et, qu'à Bruxelles, se manifeste une volonté de comprendre les véritables problèmes plutôt que de proposer des expédients politiques néfastes. ■

H. R. Oliver-Bellasis
Wootton House
Wootton St. Lawrence
GB-Basingstoke RG23 8PE

Orientation nouvelle

Heino von Meyer

L'agriculture et la politique agricole de l'Europe occidentale sont «déboussolées»!

– Augmenter la production et le revenu agricoles, tels étaient les objectifs des années 50.

– Préserver l'identité culturelle et l'intégrité écologique des espaces ruraux seront les tâches des années 90.

L'agriculture ne s'était jamais auparavant aussi bien acquittée quantitativement de sa fonction principale, qui est de garantir la sécurité alimentaire de l'Europe occidentale, mais sa réussite économique est lourde de conséquences sociales pour maints exploitants agricoles, ses excédents de produits alimentaires étant du reste acquis au prix de la destruction des ressources naturelles.

Corrélation économie-écologie

Alors que la production progresse, la part de l'agriculture dans la valeur ajoutée et dans l'emploi n'arrête pas de s'amenuiser dans l'ensemble et se situe déjà très en dessous de 5% dans bien des régions européennes où l'économie est florissante. Pourtant, alors que son importance économique et sociale est sur son déclin, elle en gagne au contraire pour la nature et l'environnement. En effet, environ 80% des terres sont encore exploitées par l'agriculture et la sylviculture. Les dégradations écologiques et les revendications de ceux qui veulent un environnement intact se faisant les unes plus graves et les autres plus vives, l'utilisation qualitative de ces surfaces revêt de plus en plus d'importance.

Les paysages européens ne sont pas naturels, mais «culturels». Leur diversité esthétique et écologique n'est pas uniquement le fait de la nature, mais l'aboutissement historique de centaines d'années d'exploitation agricole. Or, cette même évolution structurelle dont procédait l'énorme accroissement de la production agricole s'est traduite ces dernières décennies par une annihilation sans précédent de la diversité et de la vie même. Les prestations de l'agriculture en faveur de l'environnement se raréfient cependant que se multiplient les déprédations.

Aux yeux de l'écologiste, le bilan global ne laisse subsister aucun doute, encore que les détails puissent paraître confus: l'agriculture «moderne» est l'un des principaux responsables de ces phénomènes de plus en plus accusés que sont:

- l'extinction d'espèces entières de la faune et de la flore sauvages;
- la charge polluante des eaux souterraines et de l'eau potable;
- l'érosion et le tassement des sols.

La connaissance de la corrélation entre les effets écologiques et technologiques ne suffit toutefois pas pour élaborer une politique préventive de défense de l'environnement, encore faut-il déterminer les responsabilités économiques et politiques. Accuser de tous les maux l'agriculteur ou l'évolution structurelle «en tant que tels» ne servirait pas à grand chose. Incriminons plutôt la politique (agricole) qui s'est longtemps obstinée à émettre des signaux (de prix) erronés et qui, à ce jour, a négligé de créer un cadre juridique et institutionnel propre à garantir une gestion agricole compatible avec les impératifs écologiques et sociaux.

Transformations structurelles

Une nouvelle orientation couronnée de succès de la politique agricole pèsera d'un poids décisif sur l'avenir de l'agriculture, de l'espace rural, de l'environnement en Europe. Prenons l'exemple, pour mieux nous faire comprendre, des tentatives de réforme de la politique agricole communautaire, lesquelles avaient jusqu'à présent pour objectif prioritaire la réduction des excédents ainsi que des charges budgétaires. A cette fin, la Communauté Européenne mise sur une politique restrictive des prix, assortie de dispositions d'encadrement quantitatif direct (quotas laitiers) et de mesures incitatives de réduction du cheptel et des surfaces cultivées (gel). Quant aux situations sociales les plus graves qui en découleraient, il y serait remédié passagèrement par l'octroi de compléments directs et sociaux du revenu. Tout compte fait, il faudrait néanmoins s'attendre à une nouvelle accélération des transformations structurelles.

Ce qui pose plus particulièrement des problèmes, c'est la tendance à une polarisation régionale plus poussée. Dans les régions où les conditions sont propices à la production, celle-ci sera encore plus concentrée et plus intensive, bien que les limites de la capacité d'absorption écologique y soit d'ores et déjà franchies dans bien des cas (par exemple, la pollution par les nitrates). Dans les zones les moins favorables, l'on continue de subventionner, parfois même au moyen de fonds publics (gel des surfaces cultivées, préretraites), les exploitations appliquant des méthodes de production appropriées et le plus souvent extensives.

Aucun mode de compensation écologique, encore possible pour une bonne part lorsqu'il s'agit de circuits en grande partie fermés insérés dans des zones de faible étendue, ne peut être couronné de succès dans de grands espaces où les fonctions sont dissociées. Les friches de l'Auvergne ou des Apennins ne sauraient contrebalancer les dégradations de l'environnement

dans le Bassin parisien ou la plaine du Pô. Redresser une distorsion entre des prix agricoles, par exemple ceux des fourrages indigènes et des fourrages importés, peut assurément avoir des répercussions positives sur l'environnement, tout comme un gel ciblé ou un mode particulier de gestion de zones écologiquement sensibles peut aboutir à la création d'un réseau de biotopes semi-naturels. Toutefois, l'affectation à cet usage, tant de fois réclamée, de 10% de telles superficies protégées (naturelles) serait dans l'ensemble vaine si l'intensification néfaste à l'environnement se poursuivait simultanément sur les autres 90%.

Programme de grande envergure

Grâce aux versements directs, les premiers indices positifs se manifestent certes dans les régions «défavorisées» et «économiquement sensibles» de la Communauté Européenne, encore faut-il les aménager en un programme de grande envergure en faveur des modes de culture extensive. L'élément principal d'un tel programme devrait être un système associant prélèvements et primes, de sorte que les modes de culture ayant:

- des répercussions négatives sur l'environnement soient entravés par des prélèvements;
- des conséquences favorables pour l'environnement soient encouragés par l'octroi de primes.

Un tel système contribuerait à la réduction des excédents, agirait positivement sur la répartition sociale et régionale et pourrait en grande partie s'autofinancer.

Il faudrait prévoir au départ un cadre juridique destiné en premier lieu à définir la ligne de partage entre les prestations favorables à l'environnement et les éléments néfastes auxquels il faut renoncer. Etant donné que l'impact des problèmes écologiques et leur analyse politique sont très variables, ce serait faire fausse route que de tableur sur des solutions européennes uniformes, mais il serait possible d'élaborer un cadre général européen propre à inciter les pays à agir sur les plans national, régional et local. Quelques pays devront jouer un rôle d'avant-garde dans sa concrétisation en étant les premiers, soit à opérer des prélèvements (par exemple sur les engrais et les pesticides), soit à octroyer des primes au titre de l'aménagement des paysages et de la protection de la nature. Ceux qui se plaignent dans le débat sur la politique agricole des «distorsions de la concurrence» méconnaissent le fait que nous serions tous perdants si l'on devait renoncer à protéger les ressources naturelles et à préserver les paysages culturels européens en faveur de prétendus avantages concurrentiels en matière de production de denrées alimentaires. ■

H. von Meyer
Institut für ländliche Strukturforchung
J. W. Goethe-Universität
Zeppelinallee 31
D-6000 Frankfurt/M. 1

Un concept original

Alan Woods

Dans nombre de régions d'Europe, il n'est plus, ni agréable, ni intéressant, de vivre à la campagne. Les politiques agricoles entraînent, en effet, un recul considérable de la vie sauvage, le bouleversement des paysages cultivés, l'érosion des sols, une pollution profonde et étendue, la diminution des possibilités de loisirs. Cette évolution, préoccupante, plaide puissamment pour une réforme des stratégies rurales.

Les oiseaux donnent une bonne indication de la santé des campagnes parce qu'ils sont sensibles aux modifications de leur habitat. Les mutations agricoles de ces dernières décennies ont eu une forte incidence sur les populations de nombreuses espèces. La spécialisation et l'intensification des cultures, favorisées par un système de prix garantis, l'aide à l'investissement et diverses mesures de soutien aux agriculteurs ont considérablement réduit le nombre et modifié la répartition des oiseaux des campagnes.

Tout le monde ou presque, souhaite aujourd'hui un coup d'arrêt. La population veut des campagnes propres et accueillantes, riches en vie sauvage et en possibilités de loisirs, et non un réservoir de nourriture. Puisque le progrès technique nous assure aujourd'hui une alimentation suffisante, il nous faut désormais empêcher de nouvelles dégradations, maintenir les pratiques agricoles traditionnelles, diversifier encore les cultures, «geler» des parcelles et cultiver de façon moins intensive.

On ne peut plus justifier le soutien de l'Etat à l'agriculture axée sur la seule production alimentaire. Il faut donc encourager les paysans à diversifier leur rôle: certes, ils doivent continuer à produire de la nourriture, mais ils doivent aussi préserver les «biens publics» comme la vie sauvage et les campagnes accueillantes. L'Acte Unique Européen, en stipulant que «les exigences en matière de protection de l'environnement sont une composante des autres politiques de la Communauté», appuie, par le biais du droit communautaire, la nécessité de concilier agriculture et milieu naturel.

Il a donc été pris plusieurs dispositions pour élaborer des politiques agricoles plus judicieuses. L'une des plus importantes est l'adoption, en 1985, du concept de «zone écologiquement sensible». D'après les premiers éléments recueillis, ces zones, qui constituent un moyen essentiel de protéger les biotopes, n'apportent cependant pas toutes les réponses nécessaires à la crise agricole actuelle. Le présent rapport examine certaines des questions soulevées par la gestion de ces zones au Royaume-Uni.

La zone écologiquement sensible

Nombre d'oiseaux nichent sur des «habitats cultivés», gérés de façon traditionnelle et s'y nourrissent. Certaines espèces comme le râle des genêts, la perdrix grise, la bécassine des marais et l'œdicnème criard ont du mal à s'adapter aux changements qui se produisent lorsque les méthodes de travail se modernisent. C'est pour faire face à la menace qui pèse sur les pratiques agricoles classiques et sur la vie sauvage, les paysages et les cultivateurs, qu'ont été conçues les zones écologiquement sensibles.

Le Règlement 797/85 de la Communauté Européenne autorise les Etats membres à verser, pendant 5 ans au moins, une indemnité annuelle par hectare aux agriculteurs des zones écologiquement sensibles, s'ils appliquent les directives élaborées pour protéger la vie sauvage et les paysages. En 1987, il a été décidé d'imputer les dépenses afférentes au budget communautaire.

Au Royaume-Uni, les zones écologiquement sensibles sont désignées par un arrêté qui les délimite et indique les méthodes de gestion capables de protéger les biotopes, les paysages et les caractéristiques traditionnelles. Les paysans de ces zones sont invités à passer, avec les autorités agricoles, des accords de gestion d'une durée de 5 ans, grâce auxquels ils perçoivent des indemnités annuelles forfaitaires.

On a constaté que les zones écologiquement sensibles permettaient aux exploitants agricoles d'éviter les méthodes de travail entraînant un appauvrissement de la vie sauvage. Les résultats des enquêtes menées par la Société Royale pour la Protection des Oiseaux (Royal Society for the Protection of Birds-RSPB) dans plusieurs de ces zones montrent toutefois qu'il y a bien des raisons de s'inquiéter:

1. Les directives de gestion ne sont peut-être pas assez sévères pour que les agriculteurs ménagent des habitats répondant aux besoins des espèces d'oiseaux.

2. Il y a lieu de surveiller de près le surpâturage ainsi que les travaux de drainage ou de reboisement par exemple, afin d'éviter les dégradations de la vie sauvage et des paysages.

3. Si ceux qui ont à gérer des terres dans les zones écologiquement sensibles ne soutiennent pas les objectifs qui s'y attachent, il sera bien difficile de créer les conditions voulues pour sauvegarder les oiseaux et les paysages.

Oiseau symbole

La zone écologiquement sensible du Breckland compte l'une des dernières colonies d'œdicnèmes criards de Grande-Bretagne. Cette espèce était largement répandue dans les années 40, un millier de couples nichant à l'est et au sud de l'Angleterre. Il n'en reste plus aujourd'hui que 160 couples environ. L'œdicnème criard figure à l'annexe II de la Convention de Berne au Conseil de l'Europe ainsi qu'à l'Annexe I de la Directive 79/409 de la Communauté Européenne concernant la conservation des oiseaux sauvages. Les Etats membres ont donc le devoir d'en protéger les habitats.

Quelque 90 couples nichent, dans le Breckland, sur des terres arables ou dans des landes herbeuses broutées. Nombre des landes qui autrefois abritaient l'espèce, ont été abandonnées récemment par les exploitants et reconquises par la végétation. Actuellement, 20% seulement des œdicnèmes criards nichent dans les landes, les autres préférant les champs, de betteraves à sucre notamment, qui ne constituent pas toujours un habitat idéal. La RSPB préconise donc à la reprise du pâturage sur les landes herbeuses.

Mais pour que ces landes constituent des habitats favorables aux nichées — les environs des nids doivent rester découverts afin que ces oiseaux, nocturnes puissent voir et saisir aisément leur proie — il faut que le bétail soit nombreux. Ce n'est peut-être pas encore le cas, même là où l'on s'efforce de remettre le pâturage en usage. En outre, l'on n'a pas cherché encore à remettre en landes les terres arables, malgré les encouragements prodigués à cet effet.

Dans les Cambrian Mountains

La zone écologiquement sensible de ces montagnes galloises compte de vastes superficies de landes d'altitude et d'habitats agricoles qui abritent des espèces rares comme le milan royal, le faucon émerillon, le pluvier doré, le courlis et le vanneau huppé. Une étude menée par la RSPB révèle toutefois que plusieurs de ces espèces sont très faiblement représentées.

En outre, les limicoles nidifiant sont rares, ainsi d'ailleurs, que le lagopède des saules sur les landes à bruyères subsistant. On s'efforce de protéger, dans les montagnes galloises, les plaisants paysages de landes qui accueillent des oiseaux de différentes espèces. Les landes à bruyère ont cependant été appauvries par le surpâturage et un mauvais écobuage. De grandes superficies de terrain ont ainsi été labourées et transformées en prairies.

La sylviculture pose aussi un problème grave et deux propositions, radicales en la matière, viennent d'être adoptées, contre l'avis des organismes de protection de la nature. Il faudrait donc, de toute urgence, s'opposer aux menaces qui pèsent sur la vie sauvage et la beauté des paysages de cette région.

protection de l'environnement espèrent qu'ils garantiront l'avenir des vastes pâturages et protégeront ainsi les populations d'oiseaux.

Une étude menée par la RSPB a montré que la densité globale des échassiers nidifiants avait considérablement baissé entre 1977 et 1987: celle de la bécassine des marais est tombée de 68,5%, celle du vanneau huppé de 54,3%, celle du courlis de 37,5% et celle du chevalier gambette de 19,6%.

On en a conclu que cette région n'offrait pas les conditions voulues pour accueillir une vaste population d'oiseaux nidifiant en zone humide. Des informations ont également été recueillies sur les précipitations,



Oedicnème criard

Levels and Moors du Somerset

Cette zone écologiquement sensible du Somerset, l'une des principales basses terres humides, est gérée de façon traditionnelle au Royaume-Uni. Elle abrite de nombreux limicoles nidifiants et hivernants ainsi qu'une abondante sauvagine. Elle se caractérise en outre par des prairies basses, coupées de fossés, sur lesquelles paissent des vaches laitières et des bœufs, ou des prés de fauche.

La plupart des agriculteurs ont accepté les directives de gestion données pour la région. En juin 1989, il a été conclu 716 accords couvrant 9630 hectares de terrain, soit 70% de la terre agricole. Leur nombre et leur portée font que les institutions de

la végétation, l'humidité des champs et l'incidence des pompes de drainage et des vannes. Entre 1977 et 1987, après la mise en service des pompes, le niveau des eaux a marqué une baisse prolongée et la proportion des champs à végétation favorable à la nidification des limicoles a considérablement diminué. On en a déduit que la «sécheresse» ainsi créée avait une influence néfaste sur les limicoles. Les agriculteurs en ont profité pour faire de la culture intensive.

Tout cela montre que même lorsque les cultivateurs passent des accords de gestion au sein d'une zone écologiquement sensible, on ne parvient pas forcément à maintenir les populations d'oiseaux. Les modifications de la nappe phréatique, qui ne

dépendent pas des exploitants agricoles, ont une incidence encore plus décisive sur les biotopes.

Il importe d'associer les responsables locaux des travaux de drainage à une gestion protectrice de la vie sauvage pour atteindre les objectifs fixés pour cette zone humide écologiquement sensible et d'autres encore.

Un concept à exploiter et étendre

Par-delà la nécessité d'agir pour renforcer les directives de gestion, protéger les zones écologiquement sensibles et obtenir des soutiens ailleurs que chez les agriculteurs, il faut intervenir sur trois fronts:

1. Le concept de zone écologiquement sensible doit s'appliquer plus largement dans la Communauté Européenne, pour que les systèmes d'agriculture traditionnelle soient sauvegardés.

2. Les programmes de mise en valeur des régions défavorisées de la CEE doivent porter sur les zones écologiquement sensibles.

3. La notion de zone écologiquement sensible devrait être au cœur de l'action menée actuellement pour réformer les politiques agricoles.

Le Royaume-Uni compte déjà 19 zones écologiquement sensibles, mais nombreuses sont les autres régions où les agriculteurs et la vie sauvage tireraient avantage de cette appellation. La création de telles zones se justifierait également dans d'autres pays de la CEE où les pratiques agricoles traditionnelles sont encore plus menacées.

Les dehesas espagnoles en sont un exemple. Ces régions aux systèmes de production forestière agro-pastorale (liège, bois de chauffage, fourrage, cultures diverses, ovins et bovins, ainsi que fruits et champignons) ne font l'objet d'aucune protection et abritent pourtant des oiseaux nombreux et variés: aigles impériaux, vautours fauves et vautours moines, grues cendrées hivernantes, espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive 79/409 de la Communauté Européenne. Ces zones sont menacées par des projets d'intensification de la production, notamment, par l'usage de pesticides ou par la plantation d'eucalyptus.

Si la RFA, elle aussi, a créé quelques zones écologiquement sensibles, des pays comme l'Espagne, le Portugal, la Grèce, l'Italie et la France ne semblent guère intéressés. En outre, l'aide communautaire est trop faible. Les Etats membres refusent, en effet, de prélever des fonds sur leur budget pour subventionner la création de telles zones, notamment lorsque la mise en place de systèmes de drainage et de reboisement donne droit à des subventions communautaires plus élevées.



G. Lacoumète

Changements radicaux

Réformer la politique des prix en tenant compte des besoins de l'environnement implique en effet deux changements radicaux: il faudrait, premièrement, lier l'aide à la production alimentaire à une superficie de terrain, et non au volume des récoltes ou au nombre des têtes de bétail. On pourrait alors, par le biais de la politique des prix, favoriser un mode d'exploitation agricole. Il conviendrait, deuxièmement, que les paysans étendent leurs activités au-delà de la production alimentaire et que par conséquent le soutien des prix s'étende à la création de «biens publics» tels que la vie sauvage. Il s'agirait ainsi d'appliquer un système d'obligations réciproques.

La gestion de zones écologiquement sensibles contribuerait à faire de ce système une réalité. Les directives adoptées dans les zones déjà créées permettraient d'élaborer des recommandations pour les habitats cultivés de toute la CEE. Un agriculteur qui générerait une partie au moins de son exploitation avec le souci de l'environnement pourrait, de ce fait, demander des primes annuelles, que l'exploitation se situe ou non dans une zone écologiquement sensible.

Permettre aux paysans de conserver ainsi leurs pratiques traditionnelles ne constituerait qu'un volet du système d'obligations réciproques. Il faudrait aussi prendre des dispositions pour encourager de nouveaux modes d'exploitation de la terre, voire de «geler» certaines parcelles. La pratique actuelle de mise en jachère et les propositions de culture extensive en sont des exemples. Les agriculteurs disposeraient ainsi d'un large choix pour décider de la meilleure manière de répondre à la demande générale de biens autre que la production alimentaire.

Les zones écologiquement sensibles constituent un bienfait pour la politique agricole européenne. Ce concept devrait être appliqué plus largement et l'expérience acquise jusqu'à ce jour exploitée pour la beauté des paysages et la protection des habitats sauvages contre les modernisations dommageables. Les décideurs devraient, avant tout, affiner cette notion et l'intégrer aux multiples dispositions prises pour donner une orientation nouvelle à l'agriculture de demain. C'est ainsi que l'on pourra véritablement progresser sur la voie de la prise en compte des besoins de l'agriculture et de l'environnement. ■

A. Woods
Responsable de la politique agricole
Royal Society for the Protection of Birds
The Lodge
GB-Sandy SG19 2DL

Développement régional

A l'approche du Marché unique européen de 1993, on redouble d'efforts pour essayer de réduire les inégalités entre les régions de la Communauté. Les zones rurales, souvent les plus défavorisées, sont donc au cœur des nouveaux programmes régionaux de mise en valeur destinés à élever le niveau de vie dans les campagnes.

L'incidence de ces programmes sur le mode d'exploitation des terres préoccupe vivement les organismes de protection de l'environnement. En effet, les cultivateurs qui continuent à gérer leurs terres de façon traditionnelle, verront peut-être dans ces nouvelles sources de financement du développement rural une occasion de moderniser leurs méthodes de travail d'une manière qui nuirait à la vie sauvage et à la beauté des paysages. Ce serait le cas, par exemple, pour les programmes de drainage que l'on se propose de mettre en place en Irlande du Nord et du Sud.

Ces modernisations n'ont d'ailleurs guère de sens en un temps où il faut stabiliser les excédents alimentaires. Les organismes de protection de la nature incitent donc les Etats membres à envisager d'autres options de développement respectant les besoins de la vie sauvage.

L'expérience acquise par la gestion des zones écologiquement sensibles permet d'envisager des formules maintenant l'agriculture traditionnelle. En protégeant ainsi la vie sauvage, on pourrait attirer les visiteurs et asseoir solidement le tourisme.

Les débats sur l'orientation future de la politique agricole commune traitent avec plus de sérieux que jamais les problèmes de l'environnement. La CEE accorde aujourd'hui son soutien pour sauvegarder des pratiques agricoles traditionnelles bénéfiques pour l'environnement. Naguère encore, on ne cherchait qu'à accroître la production alimentaire, si bien que les zones écologiquement sensibles constituent un progrès, mais malheureusement pas la panacée, pour éviter les conflits entre paysans et écologistes.

L'ennui, c'est que la création de telles zones ne pourra nullement modifier l'orientation dominante de la politique des prix agricoles, qui accapare une grande partie des fonds communautaires et pèse sur les décisions financières et les méthodes de culture adoptées par les paysans de la CEE.

Les organismes de protection de la nature sont nombreux à reconnaître aujourd'hui que seule une réforme de la politique des prix, offrant de nouvelles données aux exploitants agricoles, permettrait d'atteindre les objectifs environnementaux. Il faut en effet aider les paysans à garder les modes d'agriculture traditionnelle, à chercher de nouveaux modes d'exploitation bénéfiques pour l'environnement et à cultiver de façon moins intensive. Il ne suffit cependant pas de créer des zones écologiquement sensibles, ni de les intégrer aux programmes régionaux de mise en valeur pour y arriver.

Ichkeul: irremplaçable!

Hédia Baccar

«Il n'y a pas de problèmes dans la nature, il n'y a que des solutions»

Paul Valéry

Les grands projets d'aménagements hydroagricoles, d'irrigation et de drainage ont toujours constitué l'un des thèmes favoris de la contestation écologique.

En effet, jusqu'à un passé récent, les grands travaux hydrauliques visant le développement agricole et l'adduction d'eau potable étaient considérés comme des objectifs nationaux prioritaires sans préjuger des conséquences écologiques et économiques de ces aménagements sur le milieu naturel.

Ce Programme directeur des eaux du nord de la Tunisie a ainsi démarré il y a quelques années bien que les études préliminaires aient mis en évidence les risques graves sur le Parc national de l'Ichkeul et l'avifaune.

Zone humide d'importance internationale

La diversité écologique du Parc national de l'Ichkeul, ses variations saisonnières, sa richesse faunistique en font une zone humide d'importance internationale et la seule région au monde classée tant sur la liste du Patrimoine mondial naturel, la Convention de Ramsar et la liste des réserves de la Biosphère du Programme MAB de l'Unesco.

Situé au nord de la Tunisie, le Parc national de l'Ichkeul tient une place prépondérante parmi les zones humides méditerranéennes par sa capacité d'accueil, en hiver, d'oiseaux migrateurs (près de 150 à 200 000 individus).

Le Parc national de l'Ichkeul se situe dans la plus basse partie de la plaine de Mateur au nord, et communique avec le lac de Bizerte et la Mer Méditerranée par le canal de Tindja.

Plusieurs oueds (rivières) débouchent dans le lac: Djoumine, le Tine, Sedjenane, Douimis et Ghezallah.

En hiver près de 400 millions de m³ d'eau douce et 124 000 m³ de matières en suspension alimentent le lac dont le niveau remonte (2 à 3 m) en inondant les marécages et en créant un courant sortant de Tindja vers le lac de Bizerte.

Inversement, à la fin du printemps, le niveau des eaux du lac devient inférieur à celui de la mer. L'eau de mer traverse alors le canal de Tindja (près de 10 à 30 millions de m³/an) en sens inverse.

La fluctuation du niveau d'eau est telle que la végétation des marécages se présente en zonages: herbier à *Potamogeton*, ceinture de roseaux (*Phragmites communis*), herbier à *Scirpus lacustris* et *S. maritimus*. Ces marécages abritent de nombreuses espèces d'invertébrés et une avifaune riche et variée et constitue la principale station d'hivernage pour les oies cendrées (*Anser anser*) 5 à 18 000 individus.

Impacts des aménagements hydrauliques projetés

Six barrages de retenue mobiliseront les ressources en eau du bassin versant de l'Ichkeul (200 millions de m³/an à l'horizon 2000) destinées principalement à l'alimentation en eau potable et à l'irrigation.

La suppression du volume d'eau excédentaire risque de modifier profondément le fragile écosystème créé dans le lac et les marais soumettant le parc à:

- un danger imminent de disparition du *Potamogeton* et du *Scirpus* entraînant donc une baisse considérable de la capacité d'accueil des oiseaux;

- un danger éventuel de disparition de la zone humide.

Les aménagements compensatoires

Evalués sur la base d'un modèle mathématique plusieurs scénarios ont été simulés comprenant principalement la construction d'une écluse sur le canal de Tindja.

L'écluse pouvant seulement suffire pour protéger le Parc national de l'Ichkeul et la pêche lorsque la moitié des barrages seront mis en eau, d'autres aménagements devront être apportés principalement le lâcher d'eau douce et la réduction de la superficie du lac de 35% pour assurer le maintien des conditions écologiques et économiques.

L'écluse dont la construction est engagée devrait être opérationnelle au courant de l'année 1990.

Un choix difficile

La volonté politique de sauvegarder l'Ichkeul a été affirmée à maintes reprises notamment par la construction de l'écluse sur le canal de Tindja.

Il reste que cette solution provisoire sera probablement insuffisante après la construction des six barrages. A ce moment là un choix difficile devra intervenir, en l'absence d'autres aménagements compensatoires et d'un arbitrage pour gérer de manière efficace les ressources en eau de la région qui tiennent compte des différentes priorités.

Les décisions seront d'autant plus difficiles qu'en période de «vaches maigres», l'enjeu mettra face à face des acteurs sociaux ayant des objectifs totalement contradictoires.

Il n'en demeure pas moins que la clef du problème réside dans la coopération internationale, l'Ichkeul représentant sans nul doute un patrimoine international.

La solution au problème existe. Mais elle ne pourra intervenir sans une action volontariste et une prise de conscience de l'enjeu au niveau international. ■

H. Baccar
Directeur de l'Environnement
Ministère de l'Agriculture
30 rue A. Savary
T-Tunis



Ichkeul: étape indispensable pour la migration des oiseaux européens



C. Meyer

Prêt à payer plus cher?

Philippe Girardin

Produire mieux, c'est-à-dire produire des denrées de qualité en respectant l'environnement.

Produire moins, mais avec un maximum de valeur ajoutée et garder à l'esprit qu'il faut:

Produire pour vendre et pour moins acheter.

Tels sont les objectifs que décideurs et hommes politiques donnent à l'agriculture de l'Europe de l'Ouest en cette fin de siècle.

Ces objectifs sont-ils réalistes? Comment peut-on y parvenir? En a-t-on les moyens techniques?

Pourquoi produire différemment?

Si les thèmes concernant par exemple la protection de l'environnement ou la qualité des produits agricoles sont devenus prioritaires, c'est que l'opinion publique a pris conscience des effets de l'agriculture intensive, telle qu'elle est pratiquée dans les zones de forte production depuis 40 ans:

- pollution (nitrate, pesticides en particulier)
- érosion génétique (végétale et animale)
- transformation des paysages (suppression des zones humides, des haies...)
- surproduction.

L'agriculture intensive est victime à la fois de sa réussite (augmentation de la productivité) et de ses défauts (utilisation massive d'intrants).

Il faut toutefois rester réaliste et savoir que des surfaces importantes en Europe continueront à s'intensifier (maïs irrigué de l'Europe du Sud par exemple, grandes plaines à céréales à paille...). Des gains importants de productivité sont encore possibles permettant de produire au prix du marché mondial. Si on prend l'exemple du maïs, le prix de l'unité fertilisante d'azote est trop bas pour inciter l'agriculteur à la modération. Le raisonnement de la fertilisation (qui n'est pas encore possible sur toutes les cultures) passe par une formation des agriculteurs, qui sont aussi consommateurs, et peut être par la législation (taxe de pollution).

Mais on peut espérer que la qualification des agriculteurs augmentant, des techniques plus sophistiquées de gestion des cultures seront appliquées permettant la préservation, voire l'amélioration, de notre patrimoine agronomique.

Il semble cependant qu'il faille d'abord proposer des solutions techniques réalistes, et ensuite, le cas échéant, prendre des mesures législatives.

Nous disposons aujourd'hui, pour essayer de produire autrement de deux moyens:

- l'exemple de l'agriculture biologique (mais ce modèle ne sera pas applicable aux zones qui continueront à s'intensifier)
- la mise en place de système de production intégrée ou les intrants et les techniques culturales sont soigneusement raisonnés.

Comment produire différemment?

Face à l'évolution de l'agriculture intensive de ces 25 dernières années, certains agriculteurs ont réagi et proposé des solutions quelquefois extrêmes. Parallèlement, les chercheurs ont tenté de développer des techniques de production raisonnée.

1. L'agriculture biologique: une alternative?

«Ne pas utiliser de produits chimiques de synthèse». Cette règle, qui est devenue un dogme, puisqu'elle ne peut être remise en question par les agriculteurs biologiques, est séduisante pour l'opinion publique que les mots nitrates ou pesticides effraient. En agriculture biologique, il est suggéré de remplacer la fertilisation minérale classique par des apports de matières organiques (fumier, lisier, compost, résidus végétaux...). Si, en maraîchage, ou dans des systèmes de production incluant l'élevage, l'utilisation de matières organiques peut être systématisée, il n'en est pas de même pour les exploitations pratiquant uniquement les grandes cultures. L'introduction de légumineuses (luzerne, trèfle, soja...) qui fixent l'azote atmosphérique, ne suffit pas à contrebalancer les exportations en azote des céréales, si bien qu'à terme, les rendements en céréales, sur les exploitations sans élevage sont fortement pénalisés. Le non-recours aux pesticides de synthèse peut être compensé par des travaux du sol appropriés, cependant souvent moins efficaces et plus coûteux en temps, voire en énergie.

D'autre part, c'est sous forme de nitrate que l'azote est libéré par les matières orga-

niques, sans doute de manière plus régulière qu'à partir des engrais, mais cela n'exclut cependant pas tout risque de pollution, particulièrement lorsque les doses de lisier ou fumier épandus sont excessives (cf. les pollutions de ce type aux Pays-Bas, au Danemark ou en Région Bretagne en France). L'utilisation d'engrais verts ou de cultures dérobées (mise en place après une céréale pour éviter de laisser le sol nu) permet à la fois de lutter contre l'érosion et la descente des nitrates en profondeur pendant l'hiver.

L'ensemble des techniques utilisées par les agriculteurs biologiques permet, en préservant souvent mieux l'environnement que les techniques classiques, d'obtenir un rendement généralement plus faible avec des coûts de production au moins aussi élevés. Les denrées obtenues sont cependant mieux valorisées à travers un circuit de distribution particulier ou par la vente directe.

Le consommateur accepte de payer plus cher un produit qu'il estime être de meilleure qualité. Cependant la lourdeur et le coût des caractérisations chimiques, biochimiques, bactériologiques, organoleptiques ont amené, pour l'heure, les administrations à ne considérer un produit comme biologique que d'après la façon dont il est cultivé et non à cause de ses qualités intrinsèques. Cette façon de faire ne garantit pas systématiquement aux consommateurs une meilleure qualité des produits. Sur ce thème, le débat reste ouvert. La recherche se doit d'objectiver la notion de qualité et de préciser l'impact sur l'environnement des pratiques alternatives utilisées en agriculture biologique.

Le radicalisme des groupements d'agriculteurs biologiques consistant à refuser d'utiliser des engrais et pesticides de synthèse les a conduits à trouver des solutions de rechange quelquefois originales et efficaces qui posent question aux chercheurs. Qu'est-ce que ceux-ci proposent?

2. Les systèmes de production intégrés: l'avenir?

Les agronomes ne se sont pas préoccupés simplement des augmentations de rendement. La réduction des intrants (engrais azotés en particulier) a été, depuis 15 ans, leur souci majeur. Ils ont lutté de nombreuses années pour faire prendre en compte par les agriculteurs la notion de fertilisation raisonnée. Ils ont aussi investi beaucoup dans les études sur la lutte intégrée qui allie la lutte chimique raisonnée et la lutte biologique.

De systématique, le traitement ou l'intervention devrait être maintenant *raisonné*.

De nombreuses techniques existent et sont en partie opérationnelles: engrais verts, lutte intégrée en arboriculture, fertilisation raisonnée sur céréales... Dans d'autres domaines, un travail de recherche est encore nécessaire (disponibilité en azote du sol, compostage...). Les efforts faits aux Pays-Bas, en Allemagne ou en Suisse sur l'étude des systèmes de culture intégrés méritent d'être poursuivis et élargis à d'autres régions. Ces efforts en vue de promouvoir une agriculture peu «agressive», économe et adaptée aux contraintes du marché doivent être encouragés. Cela correspond à un travail énorme si l'on ne veut pas simplement reprendre telles quelles les

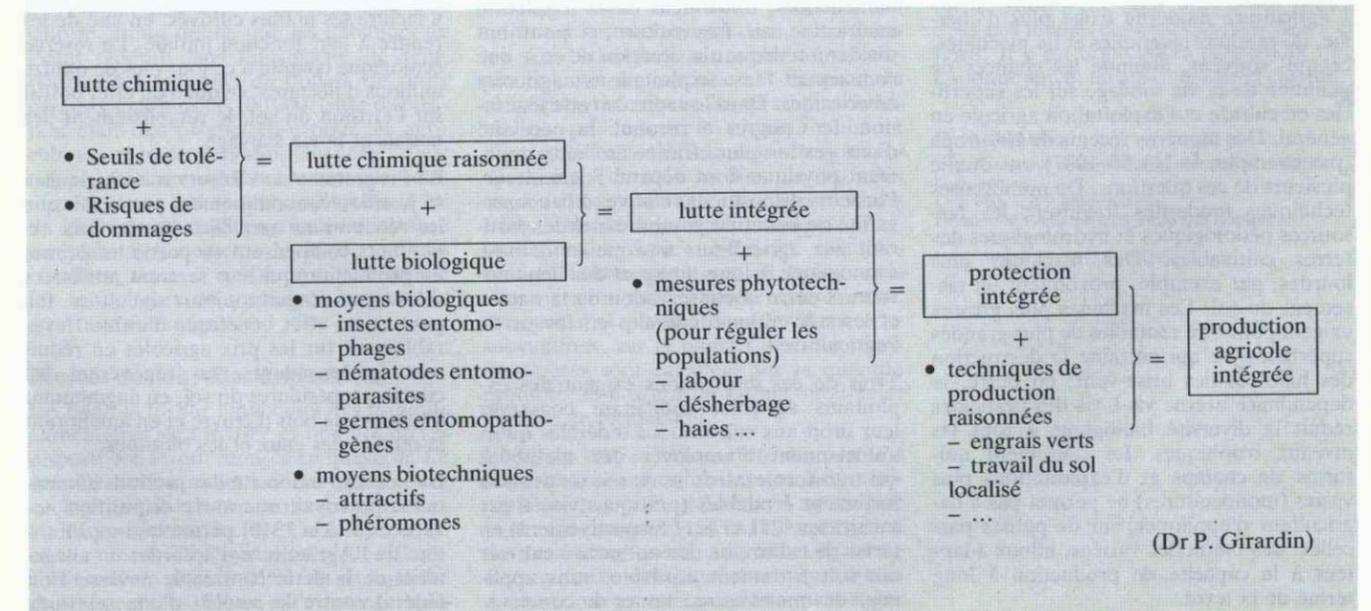
seules techniques confirmées par l'expérience.

Les exploitations pratiquant de longue date l'agriculture biologique sont des «laboratoires» de pratiques alternatives à ne pas négliger; ils peuvent aider à faire avancer l'agriculture toute entière vers des systèmes de production plus intégrés soucieux à la fois de l'équilibre économique des exploitations et de l'environnement.

L'agriculture biologique peut, dans certains cas, apparaître comme une alternative, mais pas l'alternative. Les systèmes de production intégrés conciliant les techniques de l'agriculture biologique et les techniques culturales raisonnées permettront de continuer à produire sans hypothéquer l'avenir. Peut-être faudra-t-il quelquefois l'intervention du législateur?

En effet, pour produire différemment, il faudra non seulement des techniques appropriées et fiables, mais aussi des conditions économiques, sociales et politiques qui permettent, suggèrent, voire stimulent cette évolution. ■

Dr P. Girardin
 Directeur de Recherches
 Institut National de la Recherche Agronomique
 Station d'Agronomie
 BP 507
 F-68021 Colmar



(Dr P. Girardin)

Approche américaine

David A. Smith

Raisonnement à long terme

Les subventions accordées aux agriculteurs par l'Etat fédéral représentent près de 50% du revenu agricole aux Etats-Unis. Elles sont calculées en fonction de la production annuelle; plus la production d'un agriculteur associé à ce système est forte, plus son revenu est élevé. Ce facteur, ajouté à une économie agricole en crise, n'encourage guère les agriculteurs à tenir compte des conséquences économiques à long terme des techniques culturales qui épuisent le sol et les ressources en eau. Aussi, l'agriculture intensive s'accompagne-t-elle d'une baisse de l'efficacité des mesures visant à conserver le sol et l'eau, et d'une dégradation des habitats naturels, en qualité et en quantité.

La loi de 1985 sur l'innocuité des produits alimentaires, fondement de la législation américaine sur l'agriculture, a pour but d'aider à redresser la situation de crise que connaissent les exploitations agricoles américaines. Dans le cadre de cette législation, le Congrès a reconnu la nécessité d'une gestion plus efficace de l'environnement physique dont dépend l'agriculteur. Plusieurs dispositions relatives à la conservation de la nature y ont été incluses assurant aux agriculteurs une meilleure base économique à long terme et des liens novateurs entre la conservation de la nature et les subventions fédérales en faveur de l'agriculture.

Trois de ces dispositions exigent des exploitants agricoles souhaitant conserver leur droit aux subventions fédérales qu'ils s'abstiennent d'employer des méthodes qui transformeraient les marais ou des sols fortement érodables (pratiques visées par les articles 1221 et 1211 respectivement) en terres de culture ou de continuer à cultiver des sols fortement érodables sans appliquer des mesures reconnues de conserva-

tion du sol (règles de conservation, article 1212). Les Associations de conservation de la nature ont soutenu ces dispositions, soucieuses, manifestement, d'obtenir la suppression des incitations économiques fédérales en faveur d'une conversion des marais en terres agricoles et d'une mise en culture des sols fortement érodables. Il s'agit-là d'une mesure politique déterminante pour la redéfinition des objectifs nationaux en matière d'agriculture. Tout aussi important est le fait d'avoir reconnu que la conservation des ressources hydrauliques et pédologiques constitue à long terme le meilleur atout économique de l'agriculteur.

Réserves écologiques

En matière de conservation, une autre disposition de la loi de 1985 (article 1231) a instauré un Programme «Réserves écologiques» qui permet aux agriculteurs de passer avec le Ministère de l'Agriculture un contrat décennal prévoyant le gel des terres fortement érodables et l'attribution d'aides annuelles à condition d'appliquer des règles de conservation du sol, telles que le maintien d'une couverture d'herbes et d'arbres, l'amélioration des biotopes. On a étendu ce programme, en 1988, pour y inclure les marais cultivés, en vue de les rendre à leur fonction initiale. La réserve écologique compte à ce jour plus de quinze millions d'hectares, ce qui a un effet positif sur l'érosion du sol, le rétablissement des marais et la vie sauvage.

Le Programme de «Réserves écologiques» se justifie économiquement par le fait que les rétributions annuelles versées aux exploitants compensent en partie les primes de production qui leur seraient attribuées si les terres étaient toujours en culture. Il a pour autre effet bénéfique d'influer favorablement sur les prix agricoles en réduisant les excédents, en régénérant les couches supérieures du sol, en augmentant les stocks de bois d'œuvre et en améliorant la qualité des eaux et les biotopes.

La Loi sur l'innocuité des produits alimentaires prévoyait une autre disposition novatrice (article 1318) permettant au Ministère de l'Agriculture d'accorder un allègement de la dette contractée envers l'Etat fédéral contre le respect d'une servitude



R. Seitre/BIOS

de conservation de 50 ans minimum appliquée à certaines terres appartenant à l'emprunteur. Cette disposition visait à aider les emprunteurs à retrouver un flux de trésorerie positif en soumettant leurs terres à environnement sensible à une servitude de conservation, tout en continuant à travailler des terres plus adaptées à la culture. Etant donné que les débiteurs de l'Etat fédéral dans l'incapacité de rembourser les milliards de dollars de prêts garantis sont plus de 100 000, cette disposition était très prometteuse pour les agriculteurs et la conservation des terres agricoles. Malheureusement, avant que cette disposition ne puisse être appliquée, la loi de 1987 sur les crédits agricoles a instauré un plan d'effacement de la dette, sans condition aucune, qui a, en fait, dissuadé les agriculteurs de participer au plan de servitude écologique.

Bientôt de nouvelles dispositions

En 1990, la loi sur l'innocuité des produits alimentaires sera révisée et nombre de ses dispositions seront remises en question. Le débat est vif dans les milieux agricoles et écologiques sur les mesures incitatives et les dispositions à inclure en faveur de la conservation. De l'avis général, les dispositions de la loi de 1985 en la matière étaient positives. Même si l'économie agri-

cole s'améliore, il est peu probable que les aides fédérales à l'agriculture soient supprimées dans un avenir proche. De fortes pressions s'exercent pour que la prochaine loi sur l'innocuité des produits alimentaires comporte des mesures favorisant l'application de techniques culturales permettant, avec de faibles intrants, un rythme de production modéré, mais durable. Ces techniques, par opposition à l'emploi intensif de machines et de produits chimiques qu'exigent les pratiques habituelles, privilégient le niveau minimum d'intrants nécessaire à une production modérée mais durable au lieu de viser les rendements maximums. Il y a, certes, aux Etats-Unis de nombreux exemples d'exploitations agricoles qui sont rentables tout en fonctionnant sur ces bases, mais elles ne sont guère représentatives et se trouvent mal placées dans la course aux subventions, car la plupart des incitations financières sont calculées sur la quantité produite, et non sur un rythme modéré et durable de production.

La loi de 1985 sur l'innocuité des produits alimentaires a très clairement fait comprendre que non seulement l'agriculture peut être compatible avec la conservation des ressources en eau, du sol et de la vie sauvage, mais aussi que son avenir même dépend de ces ressources. Bien que l'appli-

cation des mesures novatrices de conservation soit encore imparfaite, on voit s'affirmer une volonté de plus en plus forte d'intégrer davantage la politique de conservation du sol, de l'eau et de la vie sauvage à la politique agricole. La vie sauvage et l'agriculture cheminent sur la même route, car elles dépendent toutes deux des mêmes éléments de base, le sol et l'eau. Il n'est donc guère surprenant que l'homme suive, lui aussi, le même chemin. ■

D. A. Smith

Coordonnateur national des projets de lois relatifs à l'agriculture
U. S. Fish and Wildlife Service
Division of Endangered Species and Habitat Conservation
USA-Washington, D.C. 20240

Au Conseil de l'Europe



La Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE), a organisé la Conférence sur «La revitalisation du monde rural: action des collectivités territoriales».

Cette conférence a exploré le rôle que peuvent jouer les collectivités territoriales dans le développement des zones rurales. Elle a notamment critiqué l'application de solutions à court terme, telles le gel des terres en ce qui concerne l'agriculture, préconisant plutôt, entre autres, l'exploitation extensive des terres, la préservation des paysages (tourisme rural) et la culture de produits liés à l'industrie (agro-industrie). Ceci devrait être fait dans le respect de l'environnement, l'instauration d'une approche intégrée et globale de l'aménagement du territoire étant également nécessaire.

Il a été considéré à cet égard que la population locale doit jouer un rôle actif dans la prise de décisions concernant le développement intégré de sa région. Considérant par ailleurs que les communes et les régions sont plus proches des citoyens, il a été jugé important que leur autonomie (tant politique que financière) soit préservée, conformément à la Charte européenne de l'Autonomie locale.

Il faudrait également promouvoir la coopération inter-communale et les initiatives locales de développement endogène.

Eu égard au succès de cette conférence et conformément aux souhaits exprimés, la CPLRE compte poursuivre son action dans ce domaine.

La Commission de l'Agriculture a joué cette année un rôle important dans le domaine de la protection de la vie sauvage. Des mesures concrètes en vue de la sauvegarde de la vie sauvage dans les forêts tropicales humides du globe ont été proposées.

La Commission a également proposé de modifier les pratiques agricoles en Europe aux fins d'assurer le maintien d'une faune diversifiée. On pourrait par exemple développer les méthodes d'exploitation agricole ou renforcer les cultures biologiques. La Commission a par ailleurs examiné une proposition relative à la création d'un système européen de classification des zones où l'environnement est sérieusement menacé et pour lesquelles devraient être élaborées des règles spéciales en matière d'exploitation agricole. L'Assemblée invite instamment les Etats membres du Conseil de l'Europe à «lutter contre l'abus de facteurs de rendement qui augmentent évidemment ce dernier mais constituent un danger pour l'environnement».

La protection de la vie sauvage a toujours fait partie intégrante de l'agriculture. La chasse – malgré les critiques qu'elle suscite dans certains milieux – est un moyen de préserver l'équilibre des espèces, elle contribue donc à la sauvegarde de la vie sauvage. La Commission, lors du débat sur le sujet, a proposé que tous les intéressés se réunissent pour procéder à un échange de vues sur les pratiques actuelles et leurs conséquences pour la vie sauvage. Elle leur a demandé de conjuguer leurs efforts pour assurer une saine gestion de la vie sauvage dans nos forêts, haies, prairies, rivières et lacs.

On fera en outre le bilan de l'état des réserves de poissons dans les rivières et les lacs européens et des changements intervenus dans la composition des populations de poissons. Il s'agit de faire, aux gouvernements européens, des propositions concrètes sur les moyens à mettre en œuvre pour remédier aux dangers qui menacent les poissons d'eau douce en Europe.

Les dysfonctionnements bien connus de la Politique Agricole Commune ont amené la Communauté Economique Européenne à suggérer puis à adopter des mesures allant dans le sens d'une réduction des excédents agricoles. Ainsi l'idée du gel des terres a pris son essor.

L'idée originale du Conseil de l'Europe est de récupérer une partie de ces terres abandonnées à des fins de conservation de la nature. En effet des différentes études qui ont été faites il ressort que le gel des terres peut comporter des avantages pour l'environnement s'il est conçu comme tel: c'est le cas du retrait des terres soumises à l'érosion aux Etats-Unis.

Par ailleurs, il a été démontré que les programmes de gel des terres ciblant des zones spécifiques ou des exploitations données peuvent être utilisés à d'autres objectifs. La protection ou la création de biotopes, d'aquifères ou tout simplement la protection du sol, par exemple.

Mais ceci requiert des mesures sélectives et étroitement définies, et non des schémas laissant aux exploitants le choix des terres à retirer de la production. Cette sélectivité nécessite la mise au point d'un système d'incitation souple plutôt que des paiements à taux fixe.

Il faut donc tout d'abord élargir la notion de contrat entre les agriculteurs et la collectivité pour l'entretien de l'espace. Au-delà des zones sensibles qui font l'objet de mesures spécifiques, il convient de réfléchir aux diverses modalités permettant d'intégrer les services liés à la préservation de l'environnement, réalisés par les agriculteurs. Ceci nécessite d'envisager une politique de rémunération appropriée, et les aménagements sociaux et fiscaux en découlant.

C'est dans ce sens que le Conseil de l'Europe envisage l'élaboration d'un plan d'action en faveur de l'espace rural et environnemental.

Ce plan d'action devrait permettre à l'agriculteur qui aujourd'hui réalise entièrement l'approvisionnement de son pays, d'exercer à nouveau des fonctions auxiliaires d'entretien et de création d'un paysage diversifié et attrayant, qui serait à nouveau riche en habitats naturels.

Agences nationales du Centre

AUTRICHE
Mr Peter SONNEWEND-WESSENBURG
Österreichische Gesellschaft
für Natur- und Umweltschutz
Holzgasse 2a
A-6020 INNSBRUCK

BELGIQUE
M. Jean RENAULT
Ministère de l'Agriculture
Administration de la Recherche Agronomique
Manhattan Center 7^e étage
Avenue du Boulevard 21
B-1210 BRUXELLES

CHYPRE
Mr Andreas PISSARIDES
Nature Conservation Service
Ministry of Agriculture and
Natural Resources
CY-NICOSIA

DANEMARK
Ms Lotte BARFOD
Ministry of the Environment
The National Forest and Nature Agency
Slotsmarken 13
DK-2970 HØRSBOLM

FINLANDE
Mrs Mirja RUOKORANTA
Environmental Protection Department
Ministry of the Environment
Ratakatu 3, PO Box 399
SF-00121 HELSINKI

FRANCE
Mme Isabelle RAYNAUD
Direction de la Protection
de la Nature
Ministère de l'Environnement
14, boulevard du Général-Leclerc
F-92524 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

**RÉPUBLIQUE
FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE**
Mrs Helga INDEN-HEINRICH
Deutscher Naturschutzring
Bundesverband für Umweltschutz
Kalkuhlstraße 24
Postfach 32 02 10
D-5300 BONN-OBERKASSEL 3

GRÈCE
M. Byron ANTIPAS
Société hellénique pour la protection
de la nature
24, rue Nikis
GR-10557 ATHENES

ISLANDE
Mr Sigurdur Á. THRÁINSSON
Nature Conservation Council
Hverfisgötu 26
ISL-101 REYKJAVIK

IRLANDE
Ms Noreen O'KEEFE
Wildlife Service
Office of Public Works
Leeson Lane
IRL-DUBLIN 2

ITALIE
Dr. ssa Elena MAMMONE
Ministero dell'Agricoltura
Ufficio delle Relazioni internazionali
18, via XX Settembre
I-00187 ROMA

LIECHTENSTEIN
Mr Wilfried MARXER-SCHÄDLER
Liechtensteinische Gesellschaft für Umweltschutz
Heiligkreuz 52
FL-9490 VADUZ

LUXEMBOURG
Mme Maryse SCHOLTÈS
Ministère de l'Environnement
5A rue de Prague
L-LUXEMBOURG-VILLE

MALTE
Mr Joe SULTANA
Environment Division
Ministry of Education and Environment
M-VALETTA

PAYS-BAS
Ing. P. M. DETHMERS
Ministry of Agriculture and Fisheries
Department for Nature Conservation,
Environmental Protection
and Wildlife Management
PO Box 20401
NL-2500 EK THE HAGUE

SAINT MARIN
Mme Antonietta BONELLI
Département des Affaires Etrangères
Contrada Omerelli
Palazzo Begni
Via Giacomini
SAN MARINO

NORVÈGE
Mrs Irene SIGUENZA
Ministry of Environment
Myntgaten 2
PO Box 8013 DEP
N-0030 OSLO 1

PORTUGAL
Prof. Miguel Magalhaes RAMALHO
Liga para a Protecção da Natureza
Estrada do Calhariz de Benfica, 187
P-1500 LISBOA

ESPAGNE
M. Antonio MAGARIÑOS COMPAIRED
Dirección General de Medio Ambiente
Ministerio de Obras Públicas y
Urbanismo
Paseo de la Castellana 67
E-28071 MADRID

SUÈDE
Mr Ingvar BINGMAN
National Swedish Environment
Protection Board
PO Box 1302
S-171 25 SOLNA

SUISSE
Dr. Ulrich HALDER
Ligue Suisse
pour la Protection de la Nature
Wartenbergstraße 22
CH-4052 BALE

TURQUIE
Mr Hasan ASMAZ
Turkish Association
for the Conservation of Nature
and Natural Resources
Menekse sokak 29/4
Kizilay
TR-ANKARA

ROYAUME-UNI
Mr M. W. HENCHMAN
Nature Conservancy Council
Northminster House
GB-PETERBOROUGH PE1 1UA

Tout renseignement concernant Naturopa, le Centre Naturopa ou le Conseil de l'Europe peut être fourni sur demande adressée au Centre ou aux Agences nationales respectives dont la liste figure ci-dessus.

